



The European Agricultural Fund for Rural Development:  
Europe investing in rural areas



# Rapport annuel de mise en œuvre

## France - Rural Development Programme (Regional) - Champagne-Ardenne

Rapport annuel de mise en œuvre	
<b>Période</b>	01/01/2021 - 31/12/2021
<b>Version</b>	2021.0
<b>Statut - Nœud actuel</b>	Ouvert - Région Champagne-Ardenne
<b>Référence nationale</b>	Consultation écrite du 30/06/2022 au 12/07/2022
<b>Date d'approbation par le comité de suivi</b>	12/07/2022

Version du programme en vigueur	
<b>CCI</b>	2014FR06RDRP021
<b>Type de programme</b>	Programme de développement rural
<b>Pays</b>	France
<b>Région</b>	Champagne-Ardenne
<b>Période de programmation</b>	2014 - 2022
<b>Version</b>	8.1
<b>Numéro de la décision</b>	C(2021)5570
<b>Date de la décision</b>	20/07/2021
<b>Autorité de gestion</b>	Conseil régional Grand Est
<b>Organisme de coordination</b>	Agence de services et de paiement

## Table des matières

1. INFORMATIONS CLÉS SUR LA MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME ET SES PRIORITÉS.....	4
1.a) Données financières.....	4
1.b) Indicateurs communs et spécifiques au programme et valeurs cibles chiffrées.....	4
1.b1) Tableau récapitulatif.....	4
1.c) Informations clés sur la mise en œuvre du PDR sur la base des données issues des points a) et b) par domaine prioritaire.....	14
1.d) Informations clés sur les progrès réalisés par rapport aux valeurs intermédiaires définies dans le cadre de performance sur la base du tableau F.....	34
1.e) Autre élément spécifique du PDR [facultatif].....	35
1.f) Le cas échéant, la contribution aux stratégies macrorégionales et aux stratégies relatives aux bassins maritimes.....	35
1.g) Taux de change utilisé pour la conversion dans le RAMO (pays hors zone euro).....	38
2. ÉTAT D'AVANCEMENT DU PLAN D'ÉVALUATION.....	39
2.a) Description de toutes les modifications apportées au plan d'évaluation, dans le PDR au cours de l'exercice, avec leur justification.....	39
2.b) Description des activités d'évaluation menées au cours de l'année (en ce qui concerne la section 3 du plan d'évaluation).....	39
2.c) Description des activités entreprises dans le cadre de la fourniture et de la gestion des données (concernant la section 4 du plan d'évaluation).....	41
2.d) Une liste des évaluations réalisées, y compris des références à l'adresse où elles ont été publiées en ligne.....	43
2.e) Un résumé des évaluations réalisées mettant l'accent sur les constatations de l'évaluation.....	44
2.f) Description des activités de communication entreprises dans le cadre de la publicité donnée aux conclusions de l'évaluation (concernant la section 6 du plan d'évaluation).....	44
2.g) Description du suivi donné aux résultats de l'évaluation (en ce qui concerne la section 6 du plan d'évaluation).....	47
3. PROBLÈMES ENTRAVANT LA RÉALISATION DU PROGRAMME AINSI QUE LES MESURES PRISES.....	48
3.a) Description des mesures prises pour assurer la qualité et l'efficacité de la mise en œuvre du programme.....	48
3.b) Mécanismes de mise en œuvre de qualité et efficaces.....	52
4. MESURES PRISES POUR METTRE EN ŒUVRE LE SOUTIEN TECHNIQUE ET LES EXIGENCES EN MATIÈRE DE PUBLICITÉ DU PROGRAMME.....	54
4.a) Mesures prises et état d'avancement en ce qui concerne la mise en place du RRN et la mise en œuvre de son plan d'action.....	54
4.a1) Mesures prises et état d'avancement en ce qui concerne la mise en place du RRN (structure de gouvernance et unité d'appui au réseau).....	54
4.a2) Mesures prises et état d'avancement en ce qui concerne la mise en œuvre du plan d'action.....	55
4.b) Les mesures prises pour assurer la publicité du programme [article 13 du règlement d'exécution (UE) n° 808/2014 de la Commission].....	59

5. ACTIONS MENÉES POUR SATISFAIRE AUX CONDITIONS EX ANTE.....	61
6. DESCRIPTION DE LA MISE EN ŒUVRE DES SOUS-PROGRAMMES .....	62
7. ÉVALUATION DES INFORMATIONS ET DES PROGRÈS ACCOMPLIS DANS LA RÉALISATION DES OBJECTIFS DU PROGRAMME.....	63
8. MISE EN ŒUVRE DES ACTIONS VISANT À PRENDRE EN COMPTE LES PRINCIPES ÉNONCÉS AUX ARTICLES 5,7 ET 8 DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013 .....	64
9. PROGRÈS ACCOMPLIS EN VUE DE GARANTIR UNE APPROCHE INTÉGRÉE DE L'UTILISATION DU FEADER ET DES AUTRES INSTRUMENTS FINANCIERS DE L'UNION.....	66
10. RAPPORT SUR LA MISE EN ŒUVRE DES INSTRUMENTS FINANCIERS [ARTICLE 46 DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013].....	67
11. TABLEAUX D'ENCODAGE DES INDICATEURS COMMUNS ET SPÉCIFIQUES AU PROGRAMME ET VALEURS CIBLES CHIFFRÉES.....	68
Annexe II .....	69
Documents .....	80

# 1. INFORMATIONS CLÉS SUR LA MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME ET SES PRIORITÉS

## 1.a) Données financières

Voir les documents joints

## 1.b) Indicateurs communs et spécifiques au programme et valeurs cibles chiffrées

### 1.b1) Tableau récapitulatif

Domaine prioritaire 1A						
Nom de l'indicateur cible	Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2025
T1: pourcentage des dépenses relevant des articles 14, 15 et 35 du règlement (UE) n° 1305/2013 dans le total des dépenses au titre du PDR (domaine prioritaire 1A)	2014-2021			0,13	4,72	2,76
	2014-2020			0,15	5,44	
	2014-2019					
	2014-2018					
	2014-2017					
	2014-2016					
	2014-2015					

Domaine prioritaire 1B						
Nom de l'indicateur cible	Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2025
T2: nombre total d'opérations de coopération soutenues au titre de la mesure de coopération [article 35 du règlement (UE) n° 1305/2013] (groupes, réseaux/pôles, projets pilotes...) (domaine prioritaire 1B)	2014-2021			4,00	21,05	19,00
	2014-2020			2,00	10,53	
	2014-2019					
	2014-2018					
	2014-2017					
	2014-2016					
	2014-2015					

Domaine prioritaire 1C						
Nom de l'indicateur cible	Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2025
T3: nombre total de participants formés en vertu de l'article 14 du règlement (UE) n° 1305/2013 (domaine prioritaire 1C)	2014-2021			1 634,00	96,12	1 700,00
	2014-2020			1 634,00	96,12	
	2014-2019					
	2014-2018					
	2014-2017					
	2014-2016					
	2014-2015					

Domaine prioritaire 2A							
Nom de l'indicateur cible	Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2025	
T4: pourcentage d'exploitations agricoles bénéficiant d'un soutien au titre du PDR pour des investissements dans la restructuration ou la modernisation (domaine prioritaire 2A)	2014-2021	11,67	42,46	11,67	42,46	27,48	
	2014-2020	9,61	34,97	9,61	34,97		
	2014-2019	6,96	25,32	6,98	25,40		
	2014-2018	3,86	14,04	3,89	14,15		
	2014-2017	8,68	31,58	1,01	3,67		
	2014-2016	3,44	12,52	1,09	3,97		
	2014-2015	1,48	5,39	0,11	0,40		
Mesure	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023
M01	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2021	447 458,93	55,89	372 325,85	46,50	800 671,00
M04	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2021	77 930 256,80	66,22	60 217 735,25	51,17	117 685 305,00
M16	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2021	3 698 809,73	64,48	308 974,91	5,39	5 736 799,00
Total	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2021	82 076 525,46	66,07	60 899 036,01	49,02	124 222 775,00

Domaine prioritaire 2B							
Nom de l'indicateur cible		Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2025
T5: pourcentage d'exploitations agricoles avec un plan d'entreprise/des investissements pour les jeunes agriculteurs soutenus par le PDR (domaine prioritaire 2B)		2014-2021	4,29	77,20	4,29	77,20	5,56
		2014-2020	3,67	66,04	3,67	66,04	
		2014-2019	3,08	55,43	3,06	55,07	
		2014-2018	2,47	44,45	2,47	44,45	
		2014-2017	2,80	50,39	1,81	32,57	
		2014-2016	2,49	44,81	0,62	11,16	
		2014-2015	1,20	21,59	0,15	2,70	
Mesure	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023
M06	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2021	26 156 402,90	88,81	18 282 982,93	62,08	29 452 406,00
Total	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2021	26 156 402,90	88,81	18 282 982,93	62,08	29 452 406,00

Domaine prioritaire 3A							
Nom de l'indicateur cible		Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2025
T6: pourcentage d'exploitations agricoles percevant un soutien pour participer à des systèmes de qualité, des marchés locaux et des circuits d'approvisionnement courts ou des groupements/organisations de producteurs (domaine prioritaire 3A)		2014-2021					0,00
		2014-2020					
		2014-2019					
		2014-2018					
		2014-2017					
		2014-2016					
		2014-2015					
Investissement total (privé et public) en faveur de la transformation et de la commercialisation des produits agricoles en exploitation agricole et en industrie agro-alimentaire (€)		2014-2021					103 105 444,00
		2014-2020			17 887 369,52	17,35	
		2014-2019			16 548 250,03	16,05	
		2014-2018			6 957 229,67	6,75	
		2014-2017			5 524 482,88	5,36	
		2014-2016					
		2014-2015					
investissement total (€)		2014-2021					28 301 887,00
		2014-2020					
		2014-2019					
		2014-2018					
		2014-2017					
		2014-2016					
		2014-2015					
Mesure	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023
M04	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2021	9 807 144,88	27,18	6 928 385,38	19,20	36 086 906,00
Total	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2021	9 807 144,88	27,18	6 928 385,38	19,20	36 086 906,00

<b>Domaine prioritaire 3B</b>						
Nom de l'indicateur cible	Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2025
Superficie de terres reconstituées (hectare)	2014-2021					100,00
	2014-2020					
	2014-2019					
	2014-2018					
	2014-2017					
	2014-2016					
	2014-2015					

Priorité P4						
Nom de l'indicateur cible	Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2025
T8: pourcentage des forêts ou autres zones boisées sous contrats de gestion soutenant la biodiversité (domaine prioritaire 4A)	2014-2021					0,17
	2014-2020					
	2014-2019					
	2014-2018					
	2014-2017					
	2014-2016					
	2014-2015					
T12: pourcentage des terres agricoles sous contrats de gestion visant à améliorer la gestion des sols et/ou à prévenir l'érosion des sols (domaine prioritaire 4C)	2014-2021			7,74	165,84	4,67
	2014-2020			6,13	131,35	
	2014-2019			5,96	127,70	
	2014-2018			1,80	38,57	
	2014-2017			2,27	48,64	
	2014-2016			0,91	19,50	
	2014-2015			0,91	19,50	
T10: pourcentage des terres agricoles sous contrats de gestion visant à améliorer la gestion de l'eau (domaine prioritaire 4B)	2014-2021			8,51	77,36	11,00
	2014-2020			6,89	62,63	
	2014-2019			6,71	60,99	
	2014-2018			5,06	46,00	
	2014-2017			1,96	17,82	
	2014-2016			4,53	41,18	
	2014-2015			4,53	41,18	
T9: pourcentage des terres agricoles sous contrats de gestion soutenant la biodiversité et/ou la préservation des paysages (domaine prioritaire 4A)	2014-2021			9,73	79,31	12,27
	2014-2020			7,98	65,05	
	2014-2019			7,83	63,83	
	2014-2018			6,28	51,19	

		2014-2017			3,46	28,20	
		2014-2016			3,45	28,12	
		2014-2015			3,45	28,12	
Mesure	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023
M04	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2021	1 914 296,21	38,34	417 206,25	8,36	4 992 951,00
M07	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2021	63 316,30	16,78			377 358,00
M08	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2021	42 539,05	11,27	17 017,99	4,51	377 358,00
M10	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2021	65 959 055,43	80,24	60 144 674,11	73,16	82 205 277,00
M11	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2021	53 461 205,63	73,62	40 323 422,15	55,53	72 613 509,00
M13	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2021	84 404 215,58	89,19	84 388 133,02	89,17	94 636 826,00
M16	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2021	1 138 742,20	70,50			1 615 138,00
Total	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2021	206 983 370,40	80,60	185 290 453,52	72,15	256 818 417,00

Domaine prioritaire 5C							
Nom de l'indicateur cible		Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2025
T16: total des investissements (€) dans la production d'énergie renouvelable (domaine prioritaire 5C)		2014-2021	21 636 270,69	104,77	20 396 013,69	98,77	20 650 396,00
		2014-2020	19 557 456,60	94,71	19 557 416,60	94,71	
		2014-2019	8 166 709,90	39,55	8 166 709,90	39,55	
		2014-2018	6 687 018,28	32,38	6 687 018,28	32,38	
		2014-2017	15 951 393,17	77,24	1 851 231,82	8,96	
		2014-2016	10 964 517,58	53,10			
		2014-2015	9 914 880,54	48,01			
Mesure	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023
M04	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2021	5 142 858,34	77,50	3 180 144,76	47,93	6 635 585,00
M06	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2021	3 866 493,67	106,58	3 017 774,48	83,18	3 627 834,00
Total	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2021	9 009 352,01	87,78	6 197 919,24	60,39	10 263 419,00

Domaine prioritaire 5E							
Nom de l'indicateur cible		Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2025
T19: pourcentage des terres agricoles et forestières sous contrats de gestion contribuant à la séquestration et à la conservation du carbone (domaine prioritaire 5E)		2014-2021			2,20	250,15	0,88
		2014-2020			1,37	155,77	
		2014-2019			1,11	126,21	
		2014-2018					
		2014-2017					
		2014-2016					
		2014-2015					
Mesure	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023
M01	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2021	137 105,05	37,35	26 621,24	7,25	367 114,00
M08	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2021	6 072 377,00	57,12	3 695 426,95	34,76	10 630 061,00
M16	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2021					6 603 414,00
Total	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2021	6 209 482,05	35,28	3 722 048,19	21,15	17 600 589,00

Domaine prioritaire 6A							
Nom de l'indicateur cible		Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2025
T20: emplois créés dans les projets soutenus (domaine prioritaire 6A)		2014-2021					38,00
		2014-2020					
		2014-2019					
		2014-2018					
		2014-2017					
		2014-2016					
		2014-2015					

Domaine prioritaire 6B							
Nom de l'indicateur cible		Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2025
T23: emplois créés dans les projets soutenus (Leader) (domaine prioritaire 6B)		2014-2021			70,25	93,67	75,00
		2014-2020			70,25	93,67	
		2014-2019			72,00	96,00	
		2014-2018					
		2014-2017					
		2014-2016					
		2014-2015					
T22: pourcentage de la population rurale bénéficiant de meilleurs services/infrastructures (domaine prioritaire 6B)		2014-2021			8,37	55,79	15,00
		2014-2020			8,37	55,79	
		2014-2019			4,66	31,06	
		2014-2018			29,17	194,44	
		2014-2017					
		2014-2016					
		2014-2015					
T21: pourcentage de la population rurale concernée par les stratégies de développement local (domaine prioritaire 6B)		2014-2021			55,26	122,78	45,01
		2014-2020			55,26	122,78	
		2014-2019			55,26	122,78	
		2014-2018			55,26	122,78	
		2014-2017			55,26	122,78	
		2014-2016			55,26	122,78	
		2014-2015					
Mesure	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023
M07	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2021	12 928 458,11	71,61	4 100 861,51	22,71	18 053 577,00
M19	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2021	21 679 009,74	54,76	13 026 704,63	32,90	39 589 146,00
Total	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2021	34 607 467,85	60,04	17 127 566,14	29,71	57 642 723,00



## **1.c) Informations clés sur la mise en œuvre du PDR sur la base des données issues des points a) et b) par domaine prioritaire**

Le rythme de mise en œuvre du PDR-FEADER de Champagne-Ardenne, illustré par les données présentées en points a) et b) et en section 11 a été marqué toute à la fois par :

- L'ancrage de la crise sanitaire COVID-19 qui a demandé une grande adaptabilité de l'Autorité de gestion, des services instructeurs et des porteurs de projets. Afin d'éviter trop de report de charge dans le temps, permettre aux bénéficiaires de progresser dans la réalisation de leur projet et aux services instructeurs et aux financeurs d'en assurer le paiement a été le fil conducteur de l'année 2021 ;
- Le maintien d'une bonne dynamique de programmation, d'engagement et de paiement sur l'ensemble des Types d'Opérations, y compris les mesures surfaciques dans la continuité des années antérieures, malgré une crise sanitaire sans précédent et la mise en place de procédures spécifiques ;
- La mise en œuvre du **Plan de Relance FEADER** (Euri) pour dossiers d'investissements en Priorité 3, 4, 5 et 6 ;
- L'accompagnement au déploiement du Plan de Relance État avec le dispositif 'Plantons des Haies'
- L'exclusion de tout risque de dégageant d'office au 31 décembre 2021.

### **MISE EN OEUVRE DU PDR EN 2021 :**

#### **I/ PREAMBULE**

- **La crise sanitaire COVID-19**

Ce RAMO s'inscrit encore dans le contexte particulier de la crise sanitaire COVID-19 qui a affecté durablement les États Membres. L'Autorité de gestion a su s'adapter à ces circonstances exceptionnelles pour mettre en place tous les outils nécessaires au service des instructeurs des aides FEADER comme des porteurs de projets. Aux procédures d'urgence, les adaptations nécessaires ont été maintenues du fait des facilités et aménités procurées :

- dématérialisation des demandes d'aides,
- déploiement du parapheur électronique pour la signature des engagements juridiques/courriers/accusé de réception de demande d'aide et tout autre document utile,
- mise en place et rédaction de procédures écrites de simplification, voire addendum aux appels à candidatures permettant des dépôts plus tardifs ou décalés dans le temps,
- autorisation d'un report de délai de dépôt de certaines pièces administratives pour lesquelles les délais d'obtention auprès des autres administrations françaises se sont allongés faute au confinement (pièces d'identité, notamment),
- prorogation des délais de réalisation des opérations arrivant à termes mais que les bénéficiaires ne pouvaient finaliser faute de fournisseurs/entrepreneurs disponibles.

L'AG a su entretenir le lien nécessaire avec les tous les services instructeurs et ses partenaires par le biais de réunion en visio-conférence, comme cela a d'ailleurs pu être le cas pour la réunion annuelle ou le comité de suivi en décembre 2021. En parallèle, l'autorité de gestion a aussi gagné en réactivité en usant de la consultation écrite des différentes instances de comités.

Cette crise sanitaire a tout de même continué à affecter la bonne mise en œuvre des opérations. C'est particulièrement vrai pour les actions de formations de la Mesure 1 qui n'ont pu se réaliser dans de bonnes conditions d'accueil (présentiel) et qui affiche un bilan en régression cette année encore. Cela a pu également être le cas pour des opérations dont les fournisseurs ou constructeurs n'ont pas été en capacité de réaliser les travaux et passer les commandes correspondantes aux investissements subventionnés. Pour ces derniers, il ne s'agit que d'un décalage dans le temps des réalisations, dont seul le bilan en cumul montrera ses effets.

- **L'exercice de remaquetage 2021 :**

L'année 2021 a également été marquée par un nouveau remaquetage du PDR de Champagne-Ardenne (version 8.1 du PDR) après celui mené en 2020. Celui-ci a été réalisé dans un cadre de coopération, de coordination et de consultation du partenariat, en particulier avec les acteurs de l'agriculture et de la forêt du Grand Est.

Démarré en début d'année 2021 par la communication du ministère de l'agriculture et de l'alimentation, des éléments financiers liés à **la Transition 2021-2022 (FEADER Socle)**, au **transfert des crédits issus du 1er pilier** de la PAC et au **Plan de Relance-FEADER (Fonds Euri)**. Il s'est poursuivi par l'identification des besoins, la modification effective du PDR, la consultation du partenariat et l'envoi à la Commission le 8 juillet 2021. Définitivement adopté le 23 juillet 2021 en version 8.1, Ce remaquetage a permis d'abonder les mesures M10-MAEC, M11-AB, M13-ICHN, M04-Investissements physiques (M4.1, 4.2 et 4.3), M06-DJA, M07-Prédation, M01-formation, M08-Forêt, M16-Coopération et M19-Leader ainsi que l'Assistance Technique (AT) pour lesquelles les besoins de crédits étaient importants. Le travail partenarial ainsi mené avec l'ensemble des cofinanceurs a permis de subvenir aux besoins financiers nécessaires à l'accompagnement de demandes d'aide et d'assurer le fonctionnement du Programme durant les 2 années de Transition.

Des Crédits FEADER Relance ont aussi permis d'abonder les lignes de mesures d'investissements physique ou consacrés à l'environnement : M04-IAA, M08-ETF et M07-Service à la population ainsi que M10-MAEC et M11-AB.

**26 034 164 € de Fonds Euri** ont été intégrés à la maquette du programme. En plus, pour assurer la période de transition 2021-2022, **98 272 737€ de FEADER socle** ou issu de premier pilier de la PAC ont aussi été abondés à la maquette.

Ce faisant, 124 306 901 € sont venus abonder la maquette du programme qui est aujourd'hui de **327 422 417€** au total.

- **Les autres modifications du PDR :**

En parallèle de l'exercice de remaquetage, des modifications ont également été apportées afin de

- parfaitement intégrer le Plan de Relance qu'il soit national ou FEADER, en précisant les Priorités et Domaines Prioritaires ;

- mettre à jour les Régimes d'aides d'État Durant la période de transition 2021-2022 ;

- mieux répondre aux enjeux actuels du territoire avec l'ouverture d'un nouveau Type d'Opérations des services de base en milieu rural en faveur de la population (TO 7.4.2). Ce nouveau TO étant prévu d'être

exclusivement financé par les crédits Relance FEADER ;

- mieux répondre aux besoins en matière d'industrie agroalimentaire en ouvrant l'éligibilité des projets aux collectivités territoriales ;

- adapter les natures de dépenses éligibles en matière de Plan de Compétitivité et d'Adaptation des Entreprises agricoles et des entreprises de travaux forestiers (ETF) en réponse à la crise des scolytes ;

- logiquement articuler le Plan de relance État consacré au dispositif 'Plantons des haies' en élargissant la sous-mesure 4.4.1 à l'ensemble du territoire Grand Est ;

Et mieux correspondre aux modalités actuelles de dépôts de projets par du fil de l'eau pour les dossiers IAA ou en Appel à Projets pour les projets Pilotes en M16.

Enfin, à ces grandes lignes de modifications viennent s'ajouter quelques corrections mineures liées à l'apport de précisions dans la rédaction du PDR (précision dans la rédaction des TO, coquilles rédactionnelles).

Le Comité de suivi s'est positionné favorablement sur l'ensemble de ces modifications dans le cadre d'une consultation ouverte du 17 mai 2021 et **le PDR – version 8.1 a été approuvée par la Commission Européenne en date du 23 juillet 2021.**

D'ailleurs le croisement des données et informations relatives au RAMO 2021 sont établies sur la base de la **version n°8.1** du PDR, version en cours au 31 décembre 2021.

• **Les temps forts de la programmation en 2021 :**

- la poursuite du **plan d'actions en faveur du développement local pour la Mesure 19 (Leader)** qui aujourd'hui confirme son rythme de croisière satisfaisant au regard du retard accumulé jusqu'à fin 2018 et des données présentées dans ce rapport ainsi qu'en section 11. L'Autorité de gestion ayant repris à son compte l'instruction des dossiers, l'animation des territoires a été laissée aux GAL pour ne pas perdre les compétences acquises depuis leur mise en place en 2016. Cependant, avec la mise en œuvre de la période de Transition 2021-2022, l'autorité de gestion par la voix de son Président Jean Rottner, a décidé de donner les moyens aux GAL de continuer d'accompagner les projets sur leur territoire respectif. 6 013 000€ de FEADER supplémentaires ont été affectés aux GAL pour cette période.

- la mise en œuvre du **Plan de Relance FEADER** avec des crédits affectés aux projets IAA et ETF et surtout aux projets réceptionnés dans le cadre de l'Appel à Candidatures mis en œuvre à cette occasion concernant les Services de base en milieu rural avec la sous mesure 7.4.2 dédiée.

- la poursuite de **travaux d'harmonisation dans le cadre d'une Autorité de gestion unique Grand Est** qui se traduit par une **convergence de certaines procédures** (PCAÉ par exemple), de lancement **d'appels à projets/candidatures communs** aux 3 PDR (Mesures forestières, Mesure Formation, PEI, par exemple) ou encore d'**InterGAL communs** permettant toute à la fois un échange d'informations et de bonnes pratiques. Cette démarche s'inscrit dans une volonté de préparer l'avenir et le futur programme en ayant une méthode de travail partagée dès à présent.

- la poursuite des travaux sur le futur **Plan Stratégique National (PSN)** : Les équipes sont

mobilisées sur le futur programme FEADER, chaque instructeur, chargé de mission ou encadrant apportant son expertise dans la continuité des mesures gérées au quotidien.

## **II/ ETAT D'AVANCEMENT FINANCIER DE LA PROGRAMMATION CUMULEE FEADER PAR MESURES :**

### **Préambule :**

Les données chiffrées présentées dans au paragraphe 1 et 2, en cumulé, correspondent aux :

- dépense publique totale programmée : ensemble des opérations ayant bénéficié d'un avis favorable (décision initiale ou décision modificative) en Comité Régional de Programmation (CRP) ;
- dépense publique totale engagée : ensemble des opérations ayant bénéficié d'un 1er engagement juridique d'attribution d'aide signé.

Ces données reflètent la réalisation effective du programme depuis 2014.

Certaines Mesures peuvent afficher un montant engagé inférieur comparativement aux données présentées dans le précédent RAMO. Cette différence trouve notamment son explication dans la sous-réalisation d'opérations engagées. En effet, dans ce cas, le service instructeur est tenu de réduire les engagements du bénéficiaire à hauteur du montant réalisé. Cette manipulation vise à récupérer les crédits non utilisés et les libérer pour d'autres projets. En conséquence le cumul engagé peut varier faiblement, voire diminuer par rapport aux données présentées dans le RAMO 2020.

### **1/ Niveau d'engagement en cumulé des Mesures HSI**

Pour les mesures non surfaciques, depuis le début de la programmation, 6 056 dossiers ont été engagés, pour une dépense publique totale de **181 961 038 € (dont 93 M€ de FEADER et 39,75 M€ de top up)**, soit **33,5 %** de la dépense publique totale prévisionnelle du programme (SIGC inclus).

L'ensemble des Mesures HSI ont donné lieu à des engagements sur les années 2014 à 2021.

*(sources : extractions ValOsiris D02-2 - Liste de dossiers engagés avec montants des engagements, montants payés et indicateurs au 31/12/2021 et D01 – Suivi financier (uniquement pour le suivi des Prêts bonifiés), extractions ODR au 11/05/2022 pour traitement des données au 31/12/2021).*

- Mesure 01 : “ Formation ” : **2 projets** font l'objet d'un engagement juridique en 2021 issus d'une sélection des projets à l'échelle du Grand Est, pour un montant de 75 k€ de dépense publique totale dont 25 k€ de FEADER. Le niveau d'engagement de la Mesure est en baisse compte tenu d'une forte sous réalisation due au COVID-19. Depuis le début de la programmation, 600 220€ d'aide publique totale ont été engagés pour 6 projets.
- Mesure 04 : “Investissements physiques” : Au 31/12/2021, **6 290 opérations** ont pu être engagées pour une dépense publique totale de **96,03 M€ dont 35,39 M€ de FEADER**, répartie de la façon suivante :

- *Sous-mesure 4.1* “Investissements dans les exploitations agricoles” (TO 04011A, 04011B, 04011C, 040102) : 3 638 dossiers ont pu être engagés avant le 31/12/2021 pour un volume de **FEADER engagé de 27,17 M€**. A noter, que cette sous-mesure, victime de son succès dès 2015, bénéficie d’un remaquettage annuel, et affiche **un bilan en dépense publique totale de 76,08 M€** (dont 24,52 M€ de top up).
- *Sous-mesure 4.2* “Aides aux investissements dans la transformation, la commercialisation et/ou le développement de produits agricoles” (TO 04021A et 04021B) : 200 dossiers sont engagés avant le 31/12/2021 pour un montant **FEADER engagé de 4,99 M€ et 10,88 M€ de dépense publique totale**, dont 491 k€ en top up, répartis de la façon suivante : un tiers en faveur de la transformation et commercialisation à la ferme et deux tiers en faveur des industries agro-alimentaires. On notera la relance d’un appel à candidatures Industries Agroalimentaires (IAA) en 2021 financé notamment par les crédits Relance Euri. Tous les projets IAA sélectionnés et programmés en 2020, soit 6 projets d’un montant total de 974 763 € de FEADER, ont bénéficié d’un engagement juridique en 2021.
- *Sous-mesure 4.3* “Aide aux investissements dans les infrastructures liées au développement, à la modernisation ou l’adaptation du secteur agricole et de la foresterie” –TO 04031 et TO 04032 : Au 31/12/2021, 147 opérations ont pu être engagées pour une **dépense publique totale de près de 8,4 M€ dont 3,1 M€ de FEADER**, réparties de la façon suivante :
  - TO 04031 “Investissements en faveur des infrastructures forestières - desserte” : 137 dossiers ont été engagés avant le 31/12/2021 pour **2,64 M€ de FEADER**. Au cumulé, ce sont **4,08 M€** de dépense publique totale qui ont été engagés, dont 1,19 M€ en top up.
  - TO 040302 “ Infrastructures vertes pour des techniques préservant les ressources en eau ” : 14 dossiers sont engagés au 31/12/2021, pour un montant engagé total de **FEADER de 1,03 M€**, depuis le début de programmation en 2014 et **3,91 M€** de dépense publique (dont 1,37 M€ en top up).
- *Sous-mesure 4.4* “Aide aux investissements non productifs liés à la réalisation d’objectifs agroenvironnementaux et climatiques” : 311 dossiers sont engagés au 31/12/2021, pour un montant total de **FEADER de 127 K€** depuis le début de programmation en 2014 et **1,91 M€** de dépense publique. Aucun nouveau projet classique n’a été engagé en 2021, les 284 dossiers concernent uniquement le dispositif ‘Plantons des Haies’ mis en œuvre en appui du Plan de Relance État. Tous ces projets sont en Grand Est et sont financés entièrement en top-up par les crédits État.
- Mesure 06 : “Développement des exploitations agricoles et des entreprises” : Au 31/12/2020, **1 170 opérations** ont pu être engagées pour une **dépense publique totale de 25,37 M€ dont 19,26 M€ de FEADER**, répartie de la façon suivante :
  - *Sous-mesure 6.1* “Aide au démarrage d’entreprises pour les Jeunes agriculteurs”. 1322 dossiers ont pu être engagés avant le 31/12/2021 pour un montant total de Dépense publique de **26,07 M€ dont 20,8 M€ de FEADER au titre de la Dotation Jeune Agriculteur** (1158 dossiers) et des opérations « **Prêts Bonifiés** » (164 dossiers - inchangés depuis 2019, mais qui feront l’objet probable d’une correction au regard des réalisations définitives qui s’étalent sur une longue période).
  - *Sous-mesure 6.4* et plus particulièrement le TO 06042 “Soutien au développement des unités

de méthanisation agricole” : de 2014 à 2018, si 12 dossiers ont été programmés et engagés avant le 31/12/2017 (date de clôture du dispositif et de l’appel à candidatures), 9 projets sont finalement maintenus suite à 3 abandons. Le bilan inchangé de cette sous-mesure est donc constant et affiche un bilan de **1,92 M€ de FEADER** et **3,63 M€** de dépense publique totale sont engagés.

- Mesure 07 : “Services de base et rénovation des villages dans les zones rurales” : Cette mesure a permis la programmation de 16 opérations en Comité Régional de Programmation pour un montant de 4,9 M€ de FEADER. Après instruction définitive, il s’avère qu’au 31/12/2021, 14 dossiers ont pu être concrétisés par la signature d’un engagement juridique (2 ont dû être classés sans suite puisque l’aide publique totale hors FEADER déjà attribuée atteignait le taux d’aide autorisé par le dispositif). Ainsi cela représente finalement **4 M€ de FEADER** pour **12,43 M€** de dépense publique totale répartis de la façon suivante :
  - *Sous-mesure 7.4* “ Services de base à la population rurale” : 12 dossiers engagés (soit un dossier supplémentaire par rapport au précédent exercice) pour un volume de **FEADER de 3,74 M€ et 11,82 M€ de dépense publique totale** ;
  - *Type d’opérations 7.6.1* “ Patrimoine culturel et naturel ” : 2 dossiers engagés pour un volume de **FEADER de 266 k€ et 615 k€ de dépense publique totale, montants sans évolution depuis 2019.**
  - *Type d’opérations 7.6.2* “ Aide à l’adaptation de la conduite pastorale des troupeaux soumis au risque de prédation par les grands prédateurs ” : Ce nouveau Type d’opération initié suite à la révision du PDR en 2020 a permis de soutenir en 2021 15 projets pour un volume de **FEADER de 33 558 € et 63 316 € de dépense publique totale.** Les projets consistent en l’acquisition de protection physique du troupeau ou l’acquisition d’un chien de berger dressé.
- Mesure 08 : “Investissements dans le développement des zones forestières et amélioration de la viabilité des forêts” : Cette mesure a permis la programmation de **267 opérations** entre 2014 et 2021 sur les 3 dispositifs qui la composent. Au 31/12/2021, un petit nombre de projets ont été soutenus. En effet, la crise sanitaire a eu un impact direct sur l’activité forestière et aussi sur l’approvisionnement en matière et matériel. En outre, la concurrence des dispositifs mis en œuvre par l’État a impacté significativement le nombre de demande d’aides déposées. Ainsi, **9 opérations** ont pu être engagées pour un **montant de dépense publique totale de 259 k€ dont un peu plus de 136 k€ de FEADER** uniquement sur la sous-mesure 8.6 “Aide aux investissements dans les techniques forestières et dans la transformation, la mobilisation et la commercialisation des produits forestiers” et répartis de la façon suivante :
  - 2,08 M€ de dépense publique totale engagées sur le *Type d’Opération 08061* “Amélioration des peuplements forestiers”, dont **1,08 M€ de FEADER** pour 154 opérations financées ;
  - 4,01 M€ de dépense publique totale engagées sur le *Type d’Opération 08062* “Aide à l’investissement des entreprises de travaux forestiers”, **dont 2,11 M€ de FEADER** pour 53 projets.
  - la *sous-mesure 8.5* “Contrats forestiers Natura 2000” n’a pas progressé en 2021 avec un bilan de 6 opérations pour **43 430 € de dépense publique et 21 565 € de FEADER.** A noter que 14 opérations sont réellement programmées (soit 77 000 € au total).
- Mesure 16 : “Favoriser les collaborations pour l’emploi dans les secteurs de l’agriculture,

l'agroalimentaire et la forêt : cette mesure a permis la sélection et la programmation de **5 projets d'émergence de Groupe Opérationnel** (sous-mesure 16.1) sur 11 projets retenus à l'échelle du Grand Est, dont **4 opérations** sont engagées depuis le 31/12/2020 pour le PDR-FEADER de Champagne-Ardenne pour un montant de **dépense publique totale de 273 k€ dont 215 k€ de FEADER**. S'agissant de la mise en œuvre des projets des Groupes Opérationnels, sous-mesure 16.2, au 31/12/2021, le bilan reste identique avec **5,32 M€ de FEADER pour 5 opérations en Champagne-Ardenne**. Il est à noter qu'un appel à candidatures a été lancé sur cette sous mesure afin de recueillir les "Projets Pilotes". **2** projets ont été déposés à cette occasion; les engagements juridiques seront confirmés ultérieurement.

- Mesure 19 "LEADER" : Au titre de la mesure Leader, au 31/12/2021, **528** opérations ont pu être engagées pour un **montant de dépense publique totale de 29,27 M€ dont un peu plus de 13,56 M€ de FEADER**. Au 31/12/2021, dans le détail :
  - s'agissant de la *sous-mesure 19.1* "Aide préparatoire LEADER", 34 opérations ont été engagées au 31/12/2017. Néanmoins, au 31/12/2020, il restait une opération à engager. C'est maintenant fait et le nombre de dossiers est stable ainsi que le **montant FEADER engagé de 768 k€** pour une **dépense publique totale de 859 k€**.
  - la *sous-mesure 19.2* « Mise en place des stratégies locales de développement » voit son bilan très nettement progresser, passant de **12,78 M€** de dépense publique totale au 31/12/2019 à **24,45 M€** au 31/12/2021 démontrant ainsi l'efficacité du plan d'actions mis en œuvre par l'Autorité de gestion. Cela représente plus de **9,80 M€ de FEADER** engagés à la même date. En nombre de projets, cela représente 401 dossiers.
  - la sous-mesure dédiée à la coopération dans les programmes Leader est mise en œuvre au sein du PDR avec 5 opérations engagées.
  - concernant la *sous-mesure 19.4* « soutien au frais de fonctionnement et l'animation », au 31/12/2021, les engagements ont également progressé pour atteindre **4,18 M€** de dépense publique totale dont **3,34 M€ de FEADER** pour 82 dossiers.

## 2/ Niveau d'engagement en cumulé des Mesures SIGC

Les Mesures surfaciques affichent un bilan au 31/12/2021 de **232,83 millions d'euros** de dépense publique totale engagée dont **135,67 M€ de FEADER**, représentant **42,9%** de la dépense publique totale prévisionnelle du programme (Mesures d'investissement incluses).

*(sources : extractions ODR au 2022 pour traitement des données au 31/12/2021, données DGPE engagé/payé au 31/12/2021)*

L'engagement et le paiement des **Mesures AgroEnvironnementales et Climatiques (MAEC – M10)** se sont poursuivis au cours de l'année 2021.

Ainsi, **72,12M€** de dépense publique totale sont engagés dont **48,80 M€ de FEADER**, représentant **15 227 dossiers instruits** et engagés depuis le début de la programmation pour plus de 1 600 fermes

champardennaises.

La tendance d'engagement et de paiement est identique pour la **Mesure 11 - Agriculture Biologique**. Au 31/12/2021, **73,32 M€** de dépense publique totale sont engagés dont **23,58 M€ de FEADER**, représentant plus de **700 fermes** bénéficiaires des aides à la bio (3 059 dossiers instruits).

Enfin, pour la **Mesure 13 - Paiements en faveur des zones soumises à des contraintes naturelles ou à d'autres contraintes spécifiques** à la même date, et tenant compte de la nouvelle définition de la zone géographique éligible depuis 2019, avec un fort impact pour la Champagne-Ardenne, **8 795 exploitations agricoles** sont bénéficiaires de l'ICHN pour une dépense publique totale engagée de **84,39 M€ dont 63,29 M€ de FEADER**. Cette sous-mesure est payée annuellement et ne souffre d'aucun retard.

### **III/ ETAT D'AVANCEMENT QUANTITATIF ET QUALITATIF PAR DOMAINES PRIORITAIRES (DP)**

Les données chiffrées présentées dans ce paragraphe, en cumulé, correspondent aux :

- **dépense publique totale engagée** : ensemble des opérations ayant bénéficié d'un 1er engagement juridique d'attribution d'aide signé ;

- **dépense publique totale payée** : ensemble des opérations ayant fait l'objet d'un paiement, qu'elles soient achevées ou non, contrairement aux précédents RAMO (avant 2018) qui présentaient une dépense publique totale payée uniquement sur des opérations achevées (c'est-à-dire soldées).

*(sources : extractions ValOsiris D02-02 - Liste de dossiers engagés avec montants des engagements, montants payés et indicateurs ; D01 – Suivi financier (uniquement pour le suivi des Prêts bonifiés ), données engagé/payé DGPE et extractions ODR 2022 pour traitement des données au 31/12/2021).*

#### **Priorité 1: favoriser le transfert de connaissances et l'innovation dans les secteurs de l'agriculture et de la foresterie, ainsi que dans les zones rurales**

Les mesures mobilisées pour répondre à cette priorité sont les suivantes :

- M01 - Transfert de connaissances et actions d'information
- M16 - Coopération

Au 31/12/2021, 11 projets relevant des 2 mesures sont engagés au titre de cette priorité correspondant à **7,12 M€** de dépense publique totale.

#### **Priorité 2 : amélioration de la viabilité des exploitations agricoles et la compétitivité de tous les types d'agriculture dans toutes les régions et promotion des technologies agricoles innovantes et de la gestion durable des forêts**

- **DP2A** « améliorer les résultats économiques de toutes les exploitations agricoles et faciliter la restructuration et la modernisation des exploitations agricoles, notamment en vue d'accroître la

participation au marché et l'orientation vers le marché, ainsi que la diversification agricole » :

La principale mesure mobilisée sur cette Priorité est la Mesure 04 « Investissements physiques ».

Les dispositifs liés à la modernisation des exploitations agricoles connaissent une forte dynamique sur le territoire depuis le lancement de la programmation. Le rythme de consommation des crédits FEADER est particulièrement soutenu, à tel point qu'ils ont très largement bénéficié du remaquettage effectué en 2020 de manière à ne pas freiner cette dynamique d'investissements.

5 Types d'opérations sont fléchés sur ce domaine prioritaire DP2A :

- 04011B : Modernisation des bâtiments (volet 1)
- 04011A : Autonomie alimentaire (volet 2)
- 04011C : investissements pour les cultures spécialisées (volet 1)
- 040102 : investissements physiques (volet 1)
- 040302 : soutien aux infrastructures (volet 2)

Par ailleurs, les **Mesure 1 et Mesure 16**, de façon horizontale, concourent également à cette priorité lorsque l'objectif des formations dispensées ou lorsque la thématique des projets PEI relève de la stratégie et de la compétitivité des entreprises agricoles ou encore de la conduite des exploitations : productions animales ou productions végétales.

**Le bilan au 31/12/2021 affiche un engagement de 3 523 projets contribuant directement à ce Domaine Prioritaire, pour une dépense publique totale de 102,5 M€, dont 27,68 M€ de FEADER.**

**A la même date, 3 206 opérations ont bénéficié d'un paiement, soit 112,83 M€ de dépenses publiques dont 53,63 M€ de FEADER**, y compris en ce qui concerne la réalisation des dossiers relevant de la Mesure 1 et de la Mesure 16 progressent et bénéficient de leurs paiements depuis 2020.

- **DP2B** « Faciliter l'entrée des exploitants agricoles suffisamment qualifiés dans le secteur de l'agriculture, et en particulier le renouvelles des générations » : La principale mesure mobilisée sur cette Priorité et la Mesure 06 « Développement des exploitations agricoles et des entreprises ».

La sous-mesure 6.1 concernant l'installation des jeunes agriculteurs (Dotation Jeune Agriculteur (DJA) et Prêts Bonifiés) concoure pleinement à ce domaine prioritaire qui vise à faciliter l'entrée d'exploitants agricoles suffisamment qualifiés dans le secteur de l'agriculture et en particulier conforter le renouvellement des générations.

**Ainsi, 1 175 projets de DJA (dont 164 Prêts bonifiés) ont été engagés au 31/12/2021 et contribuent directement à ce Domaine Prioritaire, pour une dépense publique totale de près de 17,91 M€ dont 14,31 M€ de fonds FEADER seulement pour la DJA.**

*Remarque sur les données présentées par rapport aux précédents RAMO : les AG et l'ODR, réunis lors d'un Groupe de Travail Suivi et Évaluation (GTSE), ont fait le choix par souci de cohérence entre indicateurs caractérisant les exploitations DJA souscrites au titre du RDR3 et PB, de conserver un même numéro unique de dossier lorsque qu'un Jeune Agriculteur en est bénéficiaire. Dès lors en terme de suivi par rapport aux précédents exercices du RAMO, la distinction sur les dossiers DJA-PB réalisés, c'est-à-dire payés, n'est plus possible.*

**Priorité 3 : promouvoir l'organisation de la chaîne alimentaire, y compris la transformation et la commercialisation des produits agricoles, le bien-être animal ainsi que la gestion des risques dans le secteur de l'agriculture**

- **DP3A** « Améliorer la compétitivité des producteurs primaires en les intégrant mieux dans la chaîne agroalimentaire au moyen de programmes de qualité en conférant une valeur ajoutée aux produits agricoles, et par le biais de la promotion sur les marchés locaux et les circuits d'approvisionnement courts, des groupements de producteurs et des organisations professionnelles » :

La principale mesure mobilisée sur cette Priorité est la Mesure 04 « Investissements physiques » et plus particulièrement le soutien à la **transformation à la ferme** (TO 04021A) et le soutien aux **industries agroalimentaires** (TO 04021B).

**174 projets ont été engagés au 31/12/2020 et contribuent directement à ce Domaine Prioritaire, pour une dépense publique totale de 7,85 M€, dont 3,90 M€ de FEADER.**

**Au 31/12/2021, 154 opérations ont bénéficié d'un paiement, soit 6,93 M€ de dépenses publiques dont 3,467 M€ de FEADER.**

Les données présentées concernent spécifiquement les agriculteurs ou leur groupement et leurs projets de transformation, de commercialisation et de vente **à la ferme** (TO04021A). Le soutien aux **industries agroalimentaires** (TO 04021B) vise quant à lui à moderniser les outils industriels afin d'augmenter la compétitivité des entreprises de ce secteur. La progression peut apparaître 'faible' entre le 31/12/2020 et le 31/12/2021 par effet report : des projets sélectionnés et programmés en 2021 ne bénéficieront d'un engagement qu'au début de l'année 2022.

**Priorité 4 : restaurer, préserver et renforcer les écosystèmes liés à l'agriculture et à la foresterie**

Les principales mesures mobilisées sur cette Priorité sont :

- La Mesure 04 et plus particulièrement le TO 040401 « Acquisition d'équipements non productifs pour la mise en place de techniques préservant les ressources en eau »
- Mesure 07 et le TO 070602 "Aide à l'adaptation de la conduite pastorale des troupeaux soumis au risque de prédation par les grands prédateurs"
- Mesure 10 « Agroenvironnement – climat »
- Mesure 11 « Agriculture biologique »
- Mesure 13 « Paiements en faveur des zones soumises à des contraintes naturelles ou autres contraintes spécifiques » (ICHN)
- M16 « Coopération »

**22 525 projets ont été engagés au 31/12/2021 et contribuent directement à ce Domaine Prioritaire, pour une dépense publique totale de 210,28 M€.**

Les engagements au 31/12/2021 concernent :

- les campagnes 2014 à 2019 des mesures M10-Agroenvironnement et climat et M11-Agriculture biologique,
- les campagnes 2014 à 2020 de la mesure M13-ICHN,

- 27 opérations issues des appels à candidatures 2014 à 2020 du TO 040401 “ Investissements non productifs”
- 6 opérations de la sous-mesure 8.5 “ Contrats forestiers – N2000 ”
- 1 opération en sous-mesure 16.2

En ce qui concerne l'évolution des mesures surfaciques, 2020 s'inscrit dans la continuité des annonces du précédent RAMO. Le travail des services instructeurs, de l'État et de l'AG ont permis de rattraper le retard d'instruction et de paiement des campagnes MAEC et Bio. Le retour à la normale est atteint depuis et les calendriers d'instruction et de paiement respectent le timing de la précédente programmation.

Dans le détail, à fin 2020, le niveau d'engagement et de paiement des mesures surfaciques était le suivant :

- **M10-MAEC : 53,55 M€ de dépense publique payée sur les 61,03 M€ de dépense publique engagée pour 15 239 contrats aidés (soit nombre de dossiers déposé instruits) ;**
- **M11-AB : 52,62 M€ de dépenses publiques engagées pour 736 fermes aidées (2 388 dossiers) dont 40,33 M€ sont d'ores et déjà payés ;**
- **M13-ICHN : 76,98 M€ de dépense publique engagée dont 76,81 M€ payés (engagement et paiement immédiat après correction le cas échéant) pour 8 798 bénéficiaires.**

On notera un niveau d'engagement du TO 040401 en plein essor avec l'opération ‘Plantons des Haies’, celui de la sous-mesure 8.5 relativement faible et stable. Dans le détail, le bilan du TO 040401 affiche, sans évolution depuis le 31/12/2019, un bilan de 27 opérations historiques engagées pour une dépense publique totale de 436 k€, et des paiements à hauteur de 417 k€ pour 24 opérations réalisées ou en cours de réalisation. Les 284 dossiers supplémentaires concernent uniquement le dispositif ‘Plantons des Haies’ mis en œuvre en appui du Plan de Relance État. Tous ces projets sont en Grand Est et sont financés entièrement en top-up par les crédits État.

Les débuts de mise en œuvre de la Mesure de prévention et de lutte contre la prédation du loup montrent 15 opérations engagées sur l'année 2021 pour un montant d'aide publique total de 63 316€ dont 33 557€ de FEADER.

Quant à la sous-mesure 8.5, 6 dossiers ont pu être engagés en 2019 et 2020 pour 43 430 €, en cours de réalisation et 4 dossiers sont d'ores et déjà payés pour un montant de 14 078€ d'aide publique.

Enfin, la Mesure 16 (transversale) participe à cette Priorité au travers d'un projet pilote (16.2) identifié tout particulièrement sur le DP4B « Améliorer la gestion de l'eau, y compris la gestion des engrais et des pesticides » porté par la Chambre d'Agriculture du Grand Est, 1er engagement de la sous-mesure 16.2 en 2020 pour un montant de 1,14 M€ de dépense publique totale dont 911 000 € de FEADER.

**Priorité 5 : promouvoir l'utilisation efficace des ressources et soutenir la transition vers une économie à faibles émissions de CO2 et résiliente aux changements climatiques, dans les secteurs agricole et alimentaire ainsi que dans le secteur de la foresterie**

- **DP5C « Faciliter la fourniture et l'utilisation de sources d'énergie renouvelables, de sous-produits, des déchets, des résidus et d'autres matières premières non alimentaires à des fins de bio économie » :**

Les principales mesures mobilisées sur cette Priorité sont :

- La Mesure 04 et plus particulièrement les opérations du dispositif « **dessertes forestières** » (TO 04031)
- La Mesure 06 et plus particulièrement le TO 06042 dédié au financement d'opération de « **création/développement d'unité de méthanisation agricole** ».

**138 projets ont été engagés au 31/12/2021 et contribuent directement à ce Domaine Prioritaire, pour une dépense publique totale de 8,06 M€, dont 3,64 M€ de FEADER.**

**A la même date, 98 opérations ont bénéficié d'un paiement, soit 5,01 M€ de dépenses publiques dont 2,25 M€ de FEADER.**

Le TO 04031 a entièrement été consommé au regard de la ligne de crédit FEADER allouée au 31/12/2018 et donc a bénéficié d'un abondement de maquette à la suite de sa révision au cours de l'été 2019. Ainsi, cette Priorité ambitionne de contribuer à la création de 28 km de pistes forestières et 49 km de routes forestières ou mise au gabarit et 75 aires de retournement / dépôt à financer grâce à l'effet levier du FEADER. Ces projections doivent se concrétiser par des réalisations effectives.

S'agissant de la mise en œuvre du TO 6.4.2 « Méthanisation », l'Autorité de gestion a décidé lors de l'exercice de révision à mi-parcours, de basculer les opérations qui seront déposées à compter du 1er juin 2018 vers le PO FEDER. A l'image des IAA (DP2B), ces projets sont plus longs à mettre en œuvre, en termes de réalisation comme d'obtention des autorisations, de l'ordre de 2 à 3 années, délai impactant le niveau de paiement des dossiers. Ces projets, dont le niveau d'investissement total dépasse les 15 M€, arrivent à leur terme d'où la progression des paiements en 2021.

- **DP5E « Promouvoir la conservation et la séquestration du carbone en agriculture et foresterie » :**

La principale mesure mobilisée sur cette Priorité et la Mesure 08 « Investissements dans le développement des zones forestières et amélioration de la viabilité des forêts ».

La mise en œuvre des 2 TO de la sous-mesure 8.6 (Amélioration des peuplements (TO 080601) et Entreprises de travaux forestiers (TO 080602) est importante pour répondre à cette priorité de l'Union et s'inscrit dans l'obligation de consacrer au moins 30% des fonds de développement rural à l'environnement et aux mesures liées au climat.

**200 projets ont été engagés au 31/12/2021 et contribuent directement à ce Domaine Prioritaire, pour une dépense publique totale de 5,94 M€ dont un peu plus de 3,13 M€ de FEADER.**

**A cette date, 94 d'entre eux ont bénéficié au moins d'un 1er paiement, soit 3,7 M€ de dépenses publiques dont 1,95 M€ de FEADER, couvrant un investissement total de 8,825 M€ en faveur de la forêt champardennaise.**

Enfin, la **Mesure 1**, de façon horizontale, concourt à cette priorité lorsque l'objectif des formations dispensées relèvent d'une thématique spécifique à ce Domaine Prioritaire et tout particulièrement pour ce qui concerne l'accompagnement des propriétaires forestiers dans la gestion de leur(s) parcelle(s). **0,137 M€ de dépenses publiques sont engagées sur 2 opérations.** Tout comme le DP2A, les formations dispensées généralement en présentiel aux professionnels du secteur forestier ont été affectées dans leur bonne exécution par la crise sanitaire COVID-19. L'AG attend d'avoir des informations quant au niveau de

réalisation effective des 2 opérations engagées pour pouvoir les solder.

### **Priorité 6 : promouvoir l'inclusion sociale, la réduction de la pauvreté et le développement économique dans les zones rurales**

- **DP6B** « Promouvoir le développement local dans les zones rurales » :

Les mesures fléchées sur ce domaine prioritaire sont les suivantes :

- M07 - Services de base et rénovation des villages dans les zones rurales et les sous-mesures :
  - 0704 : Développement des services de base pour la population rurale
  - 0706 : Patrimoine naturel et culturel
- M19 - LEADER

**541 opérations ont été engagées au 31/12/2021** (34 au titre de la sous-mesure 19.1, 399 de la sous-mesure 19.2, 10 de la sous-mesure Coopération Leader en 19.3 et 82 de la sous-mesure 19.4 et 14 opérations au titre de la Mesure 7) **et contribuent directement à ce Domaine Prioritaire, pour une dépense publique totale de 36,07 M€ dont 9,81 M€ de FEADER.**

**Au 31/12/2021**, le bilan satisfaisant (+100%) des réalisations fait état **14,89 M€** de dépense publique totale dont **8,47 M€ de FEADER** réparti de la façon suivante :

- **9 projets de la sous-mesure 7.4** ont bénéficié d'au moins un 1er paiement pour **2,39 M€ de dépense publique totale et 1,48 k€ de FEADER ;**
- **2 projets de la sous-mesure 7.6** ont bénéficié d'au moins un 1er paiement pour **230 k€ de dépense publique totale et 182 679 € de FEADER ;**
- **Les 34 projets de la sous-mesure 19.1** sont soldés, **soit 946 839k€ de dépenses publiques dont 757 k€ de FEADER ;**
- **229 opérations (soit le double de opérations depuis 2020) relevant de la sous-mesure 19.2** ont bénéficié d'un paiement, **soit 7,48 M€ de dépenses publiques dont 4,25 M€ de FEADER ;**
- **5 opérations de coopérations Leader de la sous mesure 19.3** ont bénéficié d'un paiement, **soit 37 037€ d'aide publique pour 27 126€ de FEADER**
  
- **56 opérations émergeant à la sous-mesure 19.4** ont bénéficié de paiements pour un montant de **dépense publique total de 2,23 M€ dont 1,75 M€ de FEADER.**

Cette Priorité fait l'objet d'une attention toute particulière de l'AG par la mise en place d'un plan d'actions visant à rattraper le retard de programmation grâce à une équipe renforcée et spécifiquement dédiée au développement local. Les GAL conservent l'animation des territoires et doivent contribuer au montage des projets du fait des nouvelles compétences acquises. Cet effort collaboratif montre ses effets très positifs **avec une progression de près de +200%** en paiement de dépense publique totale.

#### **Focus sur la réalisation des valeurs cibles 2023 au 31 décembre 2020 :**

En complément des informations sur l'exécution financière par Domaine Prioritaire décrites ci-dessus, le

tableau en annexe 1 vise à présenter un état d'avancement de la réalisation des valeurs cibles au 31/12/2021. Dans sa version commentée, il présente leur évolution au cours de l'année 2021 en démontrant globalement une bonne dynamique de la programmation et une bonne progression des réalisations, notamment au regard de l'exercice précédent du RAMO.

#### **IV/ BILAN DE LA PROGRAMMATION DEPUIS 2014**

##### **1/ Les mesures HSI GC :**

###### **Mesures 4 et 8 :**

Ces Mesures bénéficient d'un bon bilan au regard de leur niveau programmation au 31/12/2021.

La **Mesure 4**, en particulier, fait état d'une bonne dynamique depuis le démarrage du programme et en particulier sur les aides aux investissements en faveur des structures agricoles (sous-mesure 4.1). Le rythme d'engagement s'est imposé sur les mesures d'investissements en exploitations agricoles dès 2015. De très fortes attentes ont été exprimées dès le début de la programmation en matière d'investissements en exploitations agricoles, que ce soit en faveur de la modernisation des bâtiments d'élevage et du stockage de fourrages comme en faveur des investissements relatifs à la préservation de la ressource en eau dont les appels à candidatures (Reconquête de la qualité de l'eau) sont fortement plébiscités chaque année. Globalement, on constate un dépôt des dossiers qui n'a eu de cesse de progresser d'année en année, et ce malgré la baisse du taux d'aide en cours de programmation.

Ces investissements s'inscrivent dans le cadre du Plan de Compétitivité des Exploitations agricoles (PCEA), dont voici les dispositifs phares :

La **modernisation des bâtiments d'élevage** (construction neuve ou rénovation) permet toute à la fois de répondre à des enjeux économiques, environnementaux et sociétaux. En terme de poids financier, les bâtiments d'élevage sont les opérations les plus consommatrices de dépense publique. Le PDR-FEADER, en finançant ces investissements, contribue à l'amélioration des conditions de travail, au bien-être animal et au maintien des ateliers d'élevage sur le territoire.

Les **aides aux investissements matériels**, répondant, quant à eux, à une problématique de préservation de la ressource en eau, sont fortement mobilisées en Champagne-Ardenne. Bien que l'aide moyenne par dossier soit inférieure à celle des bâtiments d'élevage, les dispositifs afférents à cet enjeu pèsent le plus lourd en termes de nombre d'opérations aidées et de montants engagés. Ces investissements concourent principalement à des changements notables dans les pratiques agricoles et en faveur de l'environnement. Pour autant, même s'ils n'ont pas d'impact direct sur la performance économique des exploitations, cette préoccupation reste majeure pour les exploitations et c'est ainsi qu'on constate que la coopération est de plus en plus présente dans ce dispositif via notamment des projets portés par des CUMA (Coopérative d'Utilisation de Matériels Agricoles), chaque adhérent ayant de ce fait un accès partagé à des matériels onéreux et performants.

Ainsi la logique d'intervention du PDR-FEADER et des sous-mesures concernées est respectée. On notera par ailleurs un fort engagement financier des Agences de l'Eau, principal contributeur du dispositif.

S'agissant des **aides à la diversification des productions sur l'exploitation**, et notamment en faveur des productions spéciales comme par exemple le maraichage, la production légumière de plein champ,

l'arboriculture, l'apiculture, etc..., force est de constater qu'elles sont moins mobilisées que prévu.

Pour autant, s'il est vrai que les montants d'investissements sont plus faibles que sur des filières d'élevage « classique », à l'échelle de l'exploitation, ils peuvent avoir un impact très important en terme de développement des structures agricoles. La crise sanitaire qui nous affecte depuis 2020 pourrait remettre en avant ce dispositif avec le changement de comportement des consommateurs induit par cet événement favorisant l'achat en circuit-court (directement auprès du producteur, drive fermiers, distributeurs en libre-service). Par ailleurs, ce dispositif s'accompagne souvent d'une demande d'aide au titre du soutien à la **transformation** (TO 04021A) visant à développer des outils de transformation et de commercialisation en exploitation agricole, afin d'assurer des débouchés, permettre une meilleure intégration territoriale des productions dans la chaîne alimentaire voire de consolider des revenus supplémentaires au sein des fermes champardennaises. Néanmoins, le nombre de projets reste limité tout comme leur impact financier avec une forte concentration des dossiers sur le secteur bovin lait et la transformation fromagère.

Enfin, on notera que la progression amorcée en 2019 se poursuit pour ce qui concerne le soutien aux **industries agroalimentaires** (TO 04021B). Rappelons que ce dispositif permet de moderniser les outils industriels afin d'augmenter la compétitivité des entreprises et améliorer la valeur ajoutée des productions agricoles par la modernisation de leurs outils de productions (process, innovation, automatisation) tout en faisant des efforts financiers pour limiter l'impact de leur activité sur l'environnement. Ces projets sont plus longs à mettre en œuvre, de l'ordre de 2 à 3 années, ce qui a eu tendance à affecter le niveau de paiement de ces dossiers. En 2019, un certain nombre d'opérations étaient maintenant achevées, et le rythme de paiement de ces aides s'est intensifié depuis 2020 (+118% en DPT). Enfin, de nouveaux besoins ont été exprimés dans ce secteur d'activités, tant et si bien que l'Autorité de gestion, sur demande du financeur Région, a relancé un appel à candidatures qui a bénéficié d'un attrait certain à tel point qu'il a été prolongé sur 2021 sous l'impulsion accentuée par les crédits FEADER Relance alloués. En effet, ces crédits FEADER ont la particularité de ne pas avoir besoin de contrepartie nationale pour être actives. Les projets sont donc financés à 100% par ces crédits Euri.

Quant à la **Mesure 8**, et avec le lancement des appels à candidatures sur les mesures en faveur de la mécanisation forestière (ETF) et de l'amélioration des peuplements forestiers, l'ensemble des secteurs de production est ciblé. En outre, la dynamique de programmation et d'engagement a débuté avec le lancement de l'appel à candidatures « contrat forestier » en périmètres Natura 2000 pour les investissements non productifs (*Sous-mesure 8.5*). S'agissant des ETF, l'ouverture au crédit-bail en 2019 a permis une augmentation du nombre de projets depuis 2020 ; tout comme, d'ailleurs, la baisse des seuils permettant l'accès à une aide au titre de l'amélioration des peuplements. Depuis l'écriture du programme, l'AG a ainsi démontré sa capacité à réagir face aux évolutions du contexte économique, des facteurs environnementaux, et même suite à l'apparition de crise sanitaire (scolyte). Il est à noter que la liste des natures de dépenses éligibles ne cesse d'être actualisée pour correspondre au mieux aux attentes et besoins des professionnels.

#### Mesure 1 :

S'agissant de la **Mesure 1**, un premier appel à projets (AAP) Grand Est "Aide à la formation professionnelle et à l'acquisition de compétences", mis en œuvre au titre du TO 010101 "Formation des actifs des entreprises agricoles, agroalimentaires et forestières" du PDR de Champagne-Ardenne, a été lancé au printemps 2017 pour les années 2017-2018. La sélection des projets s'est tenu en juin 2017 et ont fait l'objet d'une programmation en février et juin 2018. Un second AAP 2019-2020 Grand Est est clos depuis octobre 2018. Les dossiers déposés ont fait l'objet d'une instruction et d'une sélection en 2019 et d'un engagement en 2020. Les actions de formations retenues concernent aussi bien la gestion du domaine forestier que l'agriculture et les changements de pratiques.

On constate, au vu des demandes de paiement déposées auprès du service instructeur, que cette Mesure a été durement impactée par la crise sanitaire COVID. En effet, les actions de formation, devant se réaliser en présentiel, n'ont pu se tenir dans de bonnes conditions. Ainsi, par exemple, une opération en faveur des actifs du secteur agricole et réalisée en 2019-2020 n'affiche qu'un tiers environ du bilan escompté. En réponse à cette situation, l'Autorité de gestion a décidé de relancer un appel à projets Grand Est en 2021 et permettre au public cible de se former dans de bonnes conditions.

Sur notre territoire, pour les 3 opérations réalisées, le bilan affiche :

- En agriculture (formation en lien avec les productions agricoles animales ou végétales, l'environnement, la stratégie des entreprises, la compétitivité des structures) : 208 actions menées, soit 17 245 heures au profit 1 452 actifs agricoles (352 femmes et 1 100 hommes) ;
- Pour ce qui concerne l'accompagnement des propriétaires forestiers dans la gestion de leur forêt : 8 actions ont été réalisées, soit 262 heures de formation. 254 femmes et 751 hommes ont bénéficié de cet accompagnement.

#### Mesure 6 :

Le niveau d'engagement de la **Mesure 6** "Développement des entreprises" et plus particulièrement la sous-mesure 0601 "Aide au démarrage d'entreprises pour les jeunes agriculteurs" fait état d'une bonne dynamique sur le territoire de Champagne-Ardenne. Ces aides contribuent ainsi positivement au renouvellement des générations malgré un contexte de faible engouement des jeunes pour le métier d'agriculteur (image négative, conditions et dureté du métier) ou de difficultés administratives inhérentes au dispositif "**Dotation Jeune Agriculteur (DJA)**" jugé complexe, voire risqué en cas de contrôle avant paiement final de l'aide.

Depuis l'été 2017, le PDR Champagne-Ardenne a été modifié pour prendre en compte toute à la fois la modification du Cadre national supprimant les Prêts bonifiés remplacés par une nouvelle modulation de la DJA ainsi que les nouvelles orientations de la politique Installation de la Région Grand Est.

Globalement, l'installation des jeunes fait l'objet d'une dynamique propre à chaque territoire ; mais les 3 PDR du Grand Est font les mêmes constats :

- les installations s'opèrent généralement dans le cadre familial ;
- elles sont souvent l'occasion d'intégrer de nouveaux modes de productions ou de réaliser de nouveaux investissements sur l'exploitation familiale;
- les installations en général sont globalement stables mais il est constaté une baisse des installations aidées (avec DJA).

Bien que les aides aient été revalorisées à la hausse avec la formule 'Grand Est', le rythme des installations ne suffit pas pour compenser les départs (baby-boomers et nombre des plus de 55 ans en augmentation). Enfin, le dispositif « Installation », bien que très en dessous des objectifs trop ambitieux du PDR-FEADER de Champagne-Ardenne notamment, affiche toute même une programmation annuelle constante en nombre de projets autour de 160-165 et une aide moyenne par dossier prenant la forme d'une dotation en capital de 22 300 € (depuis la fusion de la DJA à l'échelle du Grand Est et de la revalorisation du zonage ICHN).

Pour rappel, à la rédaction du présent rapport en 2022, le paiement des soldes DJA est effectif. Initiés en 2019, les outils de gestion nationaux et régionaux (instructions techniques du Ministère fixant les modalités d'instruction des dernières demandes de paiement, formulaire et notice, outil de gestion OSIRIS, lien avec les opérateurs – Chambres d'agriculture en tant que mission de service public et pré-instructeurs) sont

produits. Cependant, cela impose une appropriation des procédures par tous les intervenants qui devrait rapidement montrer ses effets sur le niveau des paiements. Rappelons que la DJA est versée au minimum en 2 fractions sur une durée maximale de 5 ans et qu'à fin 2019, seuls des acomptes pouvaient être versés.

S'agissant de la mise en œuvre du **TO 6.4.2 « Méthanisation »**, l'Autorité de gestion a décidé lors de l'exercice de révision à mi-parcours, de basculer les opérations qui sont déposées depuis le 1er juin 2018 sur le PO FEDER. Ces projets sont de nature complexe, aux délais de maturation et de réalisation longs, de l'ordre de 2 à 3 années. En effet, un projet de méthanisation doit prendre en compte différents éléments techniques (identification du besoin, optimisation du foncier bâti / non bâti, accessibilité des matières/origine des intrants, usage de l'énergie produite, , type de construction, etc.), juridiques (qualification du projet industriel ou agricole, urbanisme, autorisation, consultation) et financiers (coût élevé : environ 1,5M€ d'investissement pour 200kW, fiabilité économique du projet) voire d'intégration territoriale du projet (image négative de la méthanisation en général). Ce délai a donc un impact sur le niveau de paiement des dossiers. Comme annoncé précédemment, le service instructeur du dispositif poursuit ses efforts pour solder les dossiers restant en tenant compte par ailleurs des délais paiement du cofinancier.

#### Mesure 7 :

Les dispositifs de la mesure 7 ont connu un démarrage rapide en 2015 avec 3 appels à projets lancés conjointement, un par sous-mesure. 15 dossiers ont été réceptionnés par l'AG sur la sous-mesure 0704 "Développement des services de base pour la population rurale", un dans le cadre de la mise en œuvre de la sous-mesure 0705 "Tourisme et loisir rural" et deux demandes d'aide dans le cadre de la sous-mesure 0706 "Patrimoine naturel et culturel". Mais leurs instructions ont été fortement décalées dans le temps, expliqué toute à la fois par une équipe insuffisamment dotée pour répondre à toute la charge de travail et un retard de mise en œuvre de l'outil OSIRIS, les mesures agricoles étant alors jugées prioritaires.

Par ailleurs, on notera que le financement escompté par le FEADER n'a pu être apporté sur certains projets car d'autres sources de financement ont été jugées suffisantes (intégralité du dispositif tourisme et deux projets du dispositif services de base).

Finalement, l'instruction de ces dispositifs a plutôt démarré en 2018. L'enveloppe dédiée à la sous-mesure 7.5 a été réaffectée avec le choix assumer de concentrer les besoins financiers sur les deux autres sous-mesures.

Précisons que les opérations relevant de la Mesure 7 et déposées auprès de l'Autorité de gestion relèvent également du plan d'actions spécifique au développement rural mis en place par l'AG en 2018 et bénéficie de moyens renforcés, au même titre que les opérations LEADER.

Ainsi, pour les sous-mesures 7.4 et 7.6 qui génèrent des dossiers complexes dans leur mise en œuvre (marchés publics, plans de financement complexes), au 31/12/2021, la réalisation des projets fait état d'une très belle évolution, puisque près de **4,1 M€ de de dépense publique totale sont payées sur les 12,48 M€ engagées, soit une progression de +80%**. L'instructeur en charge de la Mesure poursuit ses efforts pour concrétiser les engagements pris par des paiements considérant que, à la date de la réaction du présent rapport, les opérations concernées sont, soit achevées, soit en passe de l'être.

La nouvelle mesure de lutte contre la prédation du loup a été déployée en 2020 suite à la modification du PDR en 2019. Ce TO 070602 a vu le dépôt de 15 dossiers en services instructeurs DDT avec l'engagement de 33 557€ de FEADER. En effet, l'arrivée du loup en 2018 a induit la mise en œuvre du dispositif du cadre

national permettant d'accompagner les éleveurs qui investissent dans la protection de leur troupeau.

Enfin, pour conclure sur la M07, 2 projets Natura 2000 (DOCOB) ont été programmés et seront engagés en 2022; consommant ainsi la maquette dédiée.

#### Mesure 16 :

La **sous-mesure 16.1** "Coopération" (aide à l'émergence) est totalement instruite à ce jour et a été programmée en juin 2018. Sur les 11 candidatures d'émergence des Groupes Opérationnels PEI (GO) réceptionnées en 2018 à l'échelle du Grand Est, **5 ont été sélectionnées pour la Champagne-Ardenne**. Les paiements de solde ne seront que pour 2022.

Sur les 5 projets d'accompagnement retenus, 3 projets se sont réellement concrétisés et les GO constitués.

S'agissant de la **sous-mesure 16.2** « aide aux projets pilotes et à la mise au point de nouveaux produits, pratiques, procédés et technologies », ce sont 20 projets portés par des GO constitués qui ont été déposés en Région, 9 finalement retenus (sélection) dont **5 pour la Champagne-Ardenne** (programmation) avec dans le détail : 3 projets déposés par des GO aidés en M16.1 et 2 projets déposés par des GO structurés sans aide préalable.

L'instruction des projets M16.2, démarrée en 2019, s'est finalisée au cours de l'année 2020 en partenariat avec les services déconcentrés de l'État et les services de la Région : la Délégation aux Fonds Européens, la Direction de l'Agriculture, Viticulture et Forêt, la Direction de la Compétitivité et de la Connaissance, et la Direction de l'Environnement afin de finaliser les plans de financement. Ce même partenariat est également l'occasion d'accompagner les porteurs de projets dans la conception et le suivi de leur projet et en particulier avec l'aide du Réseau Rural Régional (RRR).

Ainsi, les 5 dossiers ont été engagés. Voici le détail des 5 opérations et les thèmes retenus en Champagne-Ardenne :

- *Collectif 3C (Collectif Construction Chanvre champagne)* : Émergence d'un pôle européen de bioraffinerie territoriale du chanvre
- *CRAGE – HARMONY* : Comment développer et sécuriser une complémentarité entre les productions végétales et animales pour qu'elles soient garantes de l'autonomie alimentaire des élevages du grand est ?
- *CRAGE – PARTAGE* : Comment tendre vers le bouclage du cycle de l'azote afin de limiter la consommation d'énergie et la production de gaz à effet de serre (GES) ?
- *ONF* : Évaluer les potentialités forestières de nouvelles essences et provenances sur la Région Grand Est ?
- *TERRASOLIS* : Donner une valeur économique aux Cultures Intermédiaires à Vocation Énergétique (CIVE) comme solution pour augmenter la disponibilité des gisements végétaux afin d'accompagner les territoires dans leur projet de transition énergétique et apporter de la valeur ajoutée à l'exploitation agricole.

Les réalisations vont bon train et les demandes d'acompte sont aussi traitées pour permettre de libérer de la trésorerie chez les porteurs de projet.

#### Mesure 19 :

Le Territoire de Champagne-Ardenne compte **15 GAL** impliqués dans le développement local sur tout type

d'opérations (investissement ou promotion) et sur tout type de domaines d'intervention (sport, tourisme, service à la population, valorisation de productions agricoles, etc.).

Bien que l'AG ait renforcé son accompagnement des GAL depuis fin 2017, la programmation de la Mesure 19 affichait toujours un retard important.

C'est pourquoi, sans nier la montée en compétences des animateurs et gestionnaires en GAL, qui se sont formés tout au long de l'année 2018, l'AG a repris à sa charge l'instruction des dossiers à compter de 2019. Ainsi, les GAL conservent leur rôle d'animation permettant de faire émerger des projets structurants et ambitieux pour leur territoire. Une fois le projet mûré, le Service Croissance Emploi et Développement Rural de Champagne-Ardenne (SCEDR) instruit les demandes d'aide (puis les demandes de paiement) après une pré-instruction par les GAL (vérification de la complétude des dossiers).

**Le plan d'actions mis en œuvre par l'AG porte ces fruits compte tenu du niveau de réalisation en très forte progression.** À titre d'exemple, la sous-mesure 19.2 « Mise en œuvre des stratégies de développement local » **voit son bilan quasiment multiplié par 3 entre 2020-2021, (soit + 200%)** portant le niveau de réalisation de dépense publique totale au 31/12/2021 à près de 14,89 M€ contre 62 000 € au lancement du plan d'actions.

**L'équipe du SCEDR a su s'adapter et évoluer très vite dès le départ** dans cette nouvelle procédure, mobiliser les compétences acquises en matière de marchés publics, de calcul de plan de financement, d'utilisation de l'outil de gestion (OSIRIS et feuilles de calcul) et se former quand cela était nécessaire pour faire face à une volumétrie importante de dossiers. Par ailleurs, cette équipe a été renforcée par l'arrivée de 2 gestionnaires en 2020.

A cela vient s'ajouter des temps d'échanges réguliers (InterGAL), en moyenne un par trimestre. Lieux d'échanges orchestrés par l'AG (en plus de l'animation d'une foire à la questions), ils sont également l'occasion pour l'équipe du SCEDR de dispenser des micro-formations avec en objectifs d'améliorer la qualité des dossiers (respect de la publicité, remplissage d'une demande de paiement, etc.) et gagner en efficacité. On notera que 2021, année impactée aussi par la crise sanitaire, n'a pas permis la tenue de réunion physique, un InterGAL s'est tenu en format visioconférence mais l'équipe régionale a poursuivi l'animation d'une foire à la question en format dématérialisé afin de ne pas freiner l'excellent bilan affiché.

Avec la période de transition, il a été acté de doter les GAL de crédits supplémentaires pour le permettre de continuer à fonctionner Durant les deux années 2021 et 2022. C'est en moyenne une augmentation des enveloppes allouées à chaque de 20% qui a été abondée. En parallèle, un mécanisme de veille a été mis en place par l'autorité de gestion afin de se garantir que ces crédits supplémentaires seraient entièrement consommés pour les territoires. Ainsi, un profil nouveau d'engagement et un nouveau profil de paiement est intégré par avenant dans la convention qui lie l'AG, l'ASP et le GAL. Ces profils permettent de lisser dans les 4 prochaines années la consommation de ces crédits supplémentaires avec une vérification des objectifs en juin de chaque année. 2021 marque le point de départ de ces nouveaux profils.

**En conclusion, collectivement, le retard accumulé du début de programmation se résorbe**, les engagements, avec un potentiel de 23,67 M€ de dépense publique totale doivent maintenant se concrétiser par des réalisations et donc des paiements.

## **2/ Les mesures surfaciques :**

En 2014, l'ICHN, les MAE (et plus précisément, les Mesures AgroEnvironnementales Territorialisées, la PHAE2 et la Protection des Races Menacées) ont été reconduites.

S'agissant des MAEC, le PDR-FEADER de Champagne-Ardenne, tout comme les 2 autres PDR du Grand Est, a fait face à un fort taux de contractualisation en 2015, avec une consommation importante de FEADER. A partir de 2016, des aides accordées par les cofinanceurs (Agences de l'Eau en particulier) plus importantes associées à la réduction du nombre de PAEC ouverts sur le territoire ont permis de stabiliser les crédits FEADER disponibles. Au total, ce sont plus de 13 000 contrats MAEC pour 1 591 fermes engagées qui contribuent au changements de pratiques plus favorables à l'environnement.

Pour les aides en faveur de l'agriculture biologique, il ressort de l'expérience 2014-2020, et dans la continuité des bilans précédents, que la dynamique de progression de la bio et de ses surfaces, enclenchée depuis 2014, se poursuit. La Champagne-Ardenne est le territoire du Grand Est qui connaît la plus forte progression de conversions au regard de sa situation initiale.

Pour la **Champagne-Ardenne**, 699 fermes en bio sont bénéficiaires des aides M11. Le dernier bilan disponible de l'Observatoire de la Bio en Grand Est, à fin 2019, précise que les conversions en agriculture biologique concernent « *toutes les filières sont concernées par un développement des fermes et des surfaces en conversion. Mais c'est surtout en productions végétales qu'il y a eu le plus de nouveaux engagements et tout particulièrement en viticulture (140 nouveaux producteurs). Des engagements ont également eu lieu en grandes cultures et fruits et légumes. En élevage, ce sont essentiellement des fermes de bovins allaitants qui se sont engagées et quelques fermes en volailles, caprins et ovins* ».

Tant pour les aides à la bio, que pour les MAEC, le rattrapage du retard de paiement accumulé sur les premières campagnes n'est plus un sujet aujourd'hui. Le retour à la normale est enclenché depuis 2019 pour ce qui concerne l'instruction et la liquidation des aides afférentes à ces Mesures.

Ainsi, à la rédaction du présent rapport, les campagnes 2015 à 2020 sont payées ; 2021 est en cours de finalisation de paiement, les paiements ont démarré en mars 2022 pour se finir en juin 2022 (exigence communautaire).

Pour ces 2 mesures, des mécanismes de fin de gestion sont mis en œuvre, notamment en terme de durée d'engagement, variant de 1 à 4 année(s) en fonction de la mesure et de la nature des engagements. L'objectif étant d'assurer un relai net avec la prochaine programmation tout en garantissant la contractualisation (et donc les paiements) des terres jusqu'au terme de la programmation en cours (2024)

**L'ICHN** reste une mesure fortement sollicitée dont le bilan a fait un bond en avant avec la redéfinition des zones éligibles en 2019. Cette mesure annuelle ne souffre d'aucun retard.

Enfin, sur le sujet des mesures surfaciques, il est à noter, qu'en matière de dépenses publiques totales, les données communiquées ont été traitées par l'Observatoire du Développement Rural (ODR) ou le Ministère de l'agriculture afin d'intégrer tous les paramètres, ce que ne peut toujours pas faire l'Autorité de gestion avec les outils mis à sa disposition.

### **3/ Assistance technique (AT)**

Le Règlement OMNIBUS permet aux AG depuis 2019 d'opter pour un remboursement forfaitaire de l'AT sur la base des déclarations de dépenses effectuées auprès de la Commission européenne. Le PDR de

Champagne-Ardenne a été révisé et la M20- Assistance Technique remaquetée pour une mise en œuvre dès 2020. Ainsi, **1,87 M€ de FEADER** ont pu être débloqués automatiquement en cumul au 31/12/2021.

#### **4/ les mesures non mises en œuvre :**

On notera enfin que sur les Mesures HSICG suivantes, au 31/12/2020 :

- la Mesure 02 (services de conseil) n'est pas activée à ce jour sans que cela ait un impact sur la stratégie du PDR, le Conseil régional mettant par ailleurs d'autres dispositifs compensatoires en place ;
- la Mesure 05 (reconstitution du potentiel de production agricole endommagé par des catastrophes naturelles) et la sous-mesure 8.4 (aide à la réparation des dommages causés aux forêts) sont des mesures liées à des catastrophes climatiques et donc prévisionnelles qui ne ont pas besoin d'être mises en œuvre et paramétrées sous l'outil de gestion à ce jour ;
- La Mesure12 (Paiement au titre de Natura 2000) n'est pas ouverte.

Ces 3 mesures ont aujourd'hui une maquette à 0 à la suite de la révision du PDR de Champagne-Ardenne (V6.1) et de l'exercice de remaquetage en 2019.

#### **V/ CONCLUSION :**

***In fine*, 27 627 opérations ont été engagées entre 2014 et 2021, soit un peu plus de 463 M€ de dépense publique totale, soit 85,4% de la dépense publique totale prévue dans le programme (PDR V6.1).**

**Au 31 décembre 2021, le bilan fait état d'un paiement de 274 M€ de dépenses publiques (soit +18% par rapport à 2019), dont 53,63 M€ de FEADER au titre des mesures hors surfaciques et 112,57 M€ au titres des mesures surfaciques (10, 11 et 13).**

Ainsi, au 31/12/2021, plus de **76% de la nouvelle maquette FEADER est engagée** (abondement de 98,27 M€ soit une nouvelle maquette de 327 422 417€ de FEADER) **sur tous les types d'opération mis en œuvre dans le cadre du PDR Champagne-Ardenne (version 8.1 du PDR)**. Les mesures surfaciques engagées pèsent à elles seules aujourd'hui **49%** de la maquette FEADER.

#### **1.d) Informations clés sur les progrès réalisés par rapport aux valeurs intermédiaires définies dans le cadre de performance sur la base du tableau F**

Cette section s'applique uniquement au ou aux rapports annuels de mise en œuvre 2016, 2017, 2018.

### 1.e) Autre élément spécifique du PDR [facultatif]

./.

### 1.f) Le cas échéant, la contribution aux stratégies macrorégionales et aux stratégies relatives aux bassins maritimes

Comme le prévoit le règlement (UE) n° 1303/2013, au paragraphe 3 de l'article 27, «Contenu des programmes», au paragraphe 3, point e), de l'article 96, «Contenu, adoption et modification des programmes opérationnels présentés au titre de l'objectif "Investissement pour la croissance et l'emploi"», au paragraphe 3 et au paragraphe 4, point d), de l'article 111, «Rapports de mise en œuvre pour l'objectif "Investissement pour la croissance et l'emploi"», et à l'annexe 1, section 7.3, «Contribution des programmes principaux aux stratégies macrorégionales et aux stratégies relatives aux bassins maritimes», ce programme contribue à la/aux stratégie(s) macrorégionale(s) et/ou aux stratégies relatives aux bassins maritimes:

- Stratégie de l'UE pour la région de la mer Baltique (EUSBSR)
- Stratégie de l'UE pour la région du Danube (EUSDR)
- Stratégie de l'UE pour la région de l'Adriatique et de la mer Ionienne (EUSAIR)
- Stratégie de l'UE pour la région alpine (EUSALP)
- Stratégie par bassin maritime: plan d'action pour l'Atlantique (ATLSBS)





**1.g) Taux de change utilisé pour la conversion dans le RAMO (pays hors zone euro)**

--

## 2. ÉTAT D'AVANCEMENT DU PLAN D'ÉVALUATION

### 2.a) Description de toutes les modifications apportées au plan d'évaluation, dans le PDR au cours de l'exercice, avec leur justification.

Aucune modification de la section 9 du PDR Feader Champagne Ardenne n'a été conduite en 2021.

Depuis la fusion des 3 régions Champagne Ardenne, Champagne-Ardenne et Lorraine au 1er janvier 2016, toutes les actions d'évaluations intermédiaires sont conduites en commun, dont la coordination relève d'une Chargé de mission dédiée

### 2.b) Description des activités d'évaluation menées au cours de l'année (en ce qui concerne la section 3 du plan d'évaluation).

Les activités d'évaluation en 2021 se sont portées sur 2 thématiques :

- **Evaluation de la mise en œuvre de la stratégie d'Innovation sur les 3 PDR**

La démarche initiée en fin d'année 2020 s'est achevée en avril 2021.

#### **Déroulé des travaux**

- **Suite à consultation le marché a été attribué le 16 novembre 2020 au groupement BRL-I et N-ABLE.**
- **1ère phase - Début décembre 2020** - Cette phase a consisté notamment dans l'organisation de 8 entretiens avec les membres des équipes Feader, afin d'identifier la manière dont a été définie et interprétée l'Innovation dans les 3 PDR et en quoi le Feader pouvait la stimuler. Cette phase s'est achevée le 15 décembre 2020 par le 1er Comité de Pilotage.
- **2e phase - Janvier et Février 2021 - ont été consacrés aux entretiens avec des Directions Opérationnelles de la Région Grand Est en lien avec le Feader.** L'objectif de cette phase était de les interroger sur leur prise en compte de l'Innovation dans leurs dispositifs et en quoi le Feader pourrait être un partenaire permettant d'avoir un effet levier.
- **Le Comité de Pilotage Intermédiaire s'est déroulé le 16 Février 2021 et a permis de présenter les premières conclusions et recommandations.**
- **Les mois de Mars et Avril ont été consacrés au Benchmark et à la rédaction du Rapport Final.**

Le Benchmark a porté sur Les Régions Pays de Loire, Centre Val de Loire et Occitanie ainsi qu'au niveau européen sur la Lombardie et le Danemark. La sélection s'est faite autour des critères suivant :

- 1) territoires sur lesquels la stratégie innovation a été construite en cohérence avec les stratégies existantes => critère articulation
- 2) territoires sur lesquels l'accompagnement à l'innovation (DP 1A mesures 1 et 2) a été largement

déployé => critère dépenses sur le DP 1A

3) territoires sur lesquels les GO PEI ont été largement déployés => critère nombre d'actions de coopération dont PEI soutenues

- **Le dernier Comité de Pilotage s'est tenu le 20 Avril 2021.**

**Une évaluation construite autour des 5 questions suivantes :**

- La stratégie des PDR est-elle pertinente au regard des besoins identifiés par l'UE, a-t-elle permis de tirer parti des opportunités offertes par le FEADER pour stimuler l'innovation et de manière cohérente ?
- La stratégie est-elle coordonnée avec les autres initiatives régionales ? Les acteurs de l'écosystème d'innovation ont-ils été impliqués dans l'élaboration et la diffusion de la stratégie ?
- Les moyens mis en œuvre ont-ils été en adéquation avec les objectifs fixés ?
- Le système de suivi a-t-il permis de mesurer les réalisations, résultats et impacts des PDR sur le soutien à l'innovation et d'en rendre compte ?
- La logique d'intervention a-t-elle été effectivement mise en œuvre ? Les besoins ont-ils pu être satisfaits ? Les objectifs de réalisation de résultat ont-ils été atteints ? Les PDR ont-ils eu des impacts avérés ?
- 

• **Accompagnement à la démarche d'évaluation des GAL**

La démarche d'accompagnement s'est traduite par :

- **5 réunions plénières** (Autorité de Gestion, Réseau Rural Grand Est, Groupement d'Actions Locales) coordonnées par le prestataire Citoyen & Territoires.

- **6 Comités de Pilotage**, animés par Citoyen & Territoires, et réunissant l'Autorité de Gestion, le Réseau Rural Grand Est et 4 représentants des GAL du Grand Est participants à cette démarche

L'essentiel du travail en 2021 qui a permis la création d'une boîte à outils au service de la démarche d'évaluation des GAL a consisté en :

- 10 groupes de travail ont été constitués autour de différentes problématiques comme par exemple : Les indicateurs, la rédaction d'un cahier des charges, la trame du rapport d'évaluation, le partage des outils

- La constitution de cette boîte à outils a représenté une trentaine de réunions

- La boîte à outils est désormais accessible au lien suivant :

[https://drive.google.com/drive/folders/1\\_arcO9Tlkxi4CYD8bzG6pd0ruYnl4eYH](https://drive.google.com/drive/folders/1_arcO9Tlkxi4CYD8bzG6pd0ruYnl4eYH)

## **2.c) Description des activités entreprises dans le cadre de la fourniture et de la gestion des données (concernant la section 4 du plan d'évaluation).**

Le PDR dans sa section 9.4 du Plan d'évaluation, consacrée aux « données et informations », prévoit que les données nécessaires à la réalisation des évaluations telles que prévues par la réglementation seront disponibles notamment grâce aux données de suivi du PDR issues des outils de gestion nationaux ISIS, OSIRIS, Valorisation OSIRIS et aux données régionales internes.

### **Suivi complémentaire des données par les services instructeurs :**

Ce suivi des données est partagé entre l'AG et les Services Instructeurs partenaires (Guichet Unique – Service Instructeur : GUSI).

Afin de suivre l'avancement des PDR 2014-2020 en termes d'engagement et de paiement, l'Autorité de gestion (Pôles FEADER) et les GUSI peuvent utiliser les ressources du Portail de valorisation des données OSIRIS (ValOsiris) pour les mesures non surfaciques et pour les mesures surfaciques les exports ISIS qui permettent de disposer des données d'engagement par campagne PAC et des données de paiement par campagne d'annuité de paiement, Par ailleurs, les GUSI ont mis en place des tableaux de bord complémentaires d'OSIRIS afin de suivre les dépôts des demandes d'aide des dossiers relevant de leur instruction (avant la phase d'instruction gérée dans OSIRIS). De son côté, l'AG (Pôles SDR) a mis en place un suivi des dossiers programmés en Comité régional de programmation FEADER. Dans le même temps, dans le cadre de la valorisation de la donnée, l'AG (Service Pilotage) produit et met à jour régulièrement des Tableaux de Bord, à partir du retraitement des données recueillies dans ValOsiris et dans ISIS, notamment des tableaux mensuels de suivi de l'état d'avancement en engagement et en paiement FEADER pour chacun des 3 PDR du Grand Est[WC1] .

Par ailleurs, le Service Pilotage peut être amené à répondre à des besoins spécifiques, comme par exemple dans le cadre des appels à projets PCAE, avec l'édition de tableaux de suivi de l'état d'avancement de l'instruction (et notamment du plan de financement) des dossiers dans Osiris (en amont de la programmation), ces tableaux de bord étant ensuite utilisés comme support de présentation en Comités de sélection). D'autres tableaux de bord permettent de suivre l'état d'avancement de la programmation de chaque PDR (engagement/paiement en Feader ou en dépense publique totale par TO et mesure), par GAL ou par département par exemple selon les besoins.

La mise à disposition d'un module 'expert' dans l'outil ValOsiris et la formation de 2 agents permet à l'AG d'être autonome et réactive dans l'extraction et le traitement des données et à la construction de différents tableaux de bord, dès lors que celles-ci sont disponibles sous l'outil de gestion OSIRIS.

L'Autorité de Gestion a également sensibilisé les instructeurs à l'importance des « Indicateurs » en vue de permettre pour les RAMO d'exporter des données homogènes et fiables. Depuis 2020, les indicateurs de réalisation des dossiers doivent être renseignés dans OSIRIS avant leur mise en paiement.

### **Instrumentation OSIRIS :**

Sont actuellement opérationnels pour le PDR Champagne Ardenne 43 outils pour le Fedader socle et 3 outils pour le Feader Relance.

Les 3 outils de gestion pour la relance concernent les dispositifs Relance suivants : IAA, ETF et M7 ( il s'agit de la création d'un nouveau TO sur le Grand Est.

Par ailleurs 9 outils existants ont été modifiés pour intégrer des spécificités liées au Feader Socle et France relance sur la Mesure 4 (PCAIE et Plantons des Haies)

Par ailleurs, l'AG met régulièrement à jour les feuilles de calculs de ces différents outils.

#### Paramétrage de l'outil de gestion ISIS :

En 2020, ISIS a été paramétré par la DRAAF essentiellement pour permettre le traitement des dossiers MAEC (M10) et AB (M11) de la campagne PAC 2021.

#### **Outil spécifique d'appui au renseignement des RAMO : l'Observatoire du Développement Rural (ODR) :**

L'Observatoire du Développement Rural (ODR), plateforme logicielle créée et gérée par l'INRAE, fournit des données que l'AG peut utiliser pour renseigner les RAMO. Pour établir ces données, l'ODR procède par traitement des données brutes fournies par l'ASP et le Ministère de l'Agriculture. Les principales actions de l'ODR en 2021 sont :

- Mise en ligne d'un ATLAS des réalisations des PDR sur la base des RAMO
- Poursuite de la réflexion sur une proposition de mutualiser le calcul de certains indicateurs de résultats et d'impact en vue de la préparation de l'évaluation exposé de 2026.[WC1]

#### **Groupes de travail mis en place au niveau national**

- Afin d'améliorer la fourniture et la gestion des données, deux groupes de travail spécialisés ont été constitués dès les 1<sup>ère</sup> années de la programmation, : un Groupe de Travail Suivi-Evaluation – GTSE – lancé dès 2014, sur l'optimisation de la récolte de données. Il s'agit d'un lieu d'échanges entre toutes les Autorités de Gestion, le Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation (MAA) et l'Agence de Services et de Paiement (ASP). Cette instance de partage permet aux Autorités de Gestion de confronter leurs difficultés rencontrées à l'occasion de productions statistiques et les moyens de lever ces difficultés, mais elle permet également de travailler à une interprétation/compréhension commune et partagée des données de manière à faire remonter des valeurs comparables entre PDR ;

En 2021, Le GTSE s'est réuni 2 fois les 4 mai et 30 septembre. Par ailleurs s'est tenue le 4 novembre un YCBE animé par EDATER et portant sur le projet du futur plan d'évaluation 2023-2027.

- un Groupe de Travail Valorisation de données – GT VALO – depuis 2016, également lieu d'échanges entre Autorité de Gestion et de travail collaboratif avec le MAA et l'ASP en vue de travailler les requêtes disponibles sous ValOsiris, de les améliorer voire d'en construire de nouvelles le cas échéant, permettant entre autres d'alimenter les RAMO

**2.d) Une liste des évaluations réalisées, y compris des références à l'adresse où elles ont été publiées en ligne.**

<b>Maison d'édition</b>	./.
<b>Auteur(s)</b>	SCEDR Champagne Ardenne et Service Pilotage de la Direction des Fonds Européens
<b>Intitulé</b>	Rapport évaluation RAMO 2021 Champagne Ardenne
<b>Résumé</b>	<p>Le rapport annuel de mise en œuvre (RAMO) pour l'année 2021 établit un bilan pour l'année 2020 des réalisations du Programme de Développement Rural (PDR) FEADER Champagne Ardenne 2014-2022.</p> <p>Le RAMO présente les volumes financiers, le nombre de projets cofinancés et les indicateurs mis en place pour quantifier l'avancée et l'impact des actions soutenues par le FEADER en Champagne Ardenne.</p>
<b>URL</b>	<a href="https://europe-en-champagne-ardenne.eu/wp-content/uploads/sites/3/2021/05/CA-RAMO-2020.pdf">https://europe-en-champagne-ardenne.eu/wp-content/uploads/sites/3/2021/05/CA-RAMO-2020.pdf</a>

## 2.e) Un résumé des évaluations réalisées mettant l'accent sur les constatations de l'évaluation.

Please summarize the findings from evaluations completed in 2020, per CAP objective (or RDP priority, where appropriate).

Report on positive or negative effects/impacts (including the supporting evidence). Please don't forget to mention the source of the findings.

### Evaluation de la mise en œuvre de la stratégie d'Innovation sur les 3 PDR

La démarche évaluative en 5 questions (exposées au paragraphe 2b) a permis de dégager des recommandations pour la prochaine programmation comme :

- **Poser** une définition claire de l'Innovation
- **Identifier** a minima 1 axe stratégique d'Innovation (Bioéconomie, Circuits courts...)
- **Mettre en place** un COPIL Innovation et un COPIL PEI associant les acteurs intermédiaires et les services de la Région qui permettra notamment de faire remonter les besoins pour orienter les AAP, faciliter leur diffusion ....
- **Adosser** aux dispositifs retenus sur l'axe Innovation un cadre d'intervention et des grilles de sélection permettant de valoriser l'Innovation (critères de sélection, bonifications)
- **S'appuyer** sur l'expérience acquise dans la mise en œuvre des PEI et accentuer la diffusion des retours d'expérience
- **Accompagner** les porteurs de projets dans leur démarche, notamment par l'instauration d'une aide financière forfaitaire pour le montage des dossiers
- **Développer** l'usage de l'options des coûts simplifiés

### Accompagnement à la démarche d'évaluation des GAL

Les évaluations par les GAL n'étant pas achevés aucun résultat ne peut encore être présenté.

## 2.f) Description des activités de communication entreprises dans le cadre de la publicité donnée aux conclusions de l'évaluation (concernant la section 6 du plan d'évaluation).

Il convient de faire référence au plan d'évaluation et de préciser les difficultés éventuelles rencontrées dans la mise en œuvre, ainsi que les solutions adoptées ou proposées.

<b>Date / Période</b>	01/01/2021 - 31/12/2021
<b>Intitulé de l'activité de communication/événement et thème des données recueillies dans le cadre de l'évaluation faisant l'objet d'une discussion/diffusion</b>	Mise en ligne des résultats de l'évaluation menée en 2021 sur l'exécution du Feader en 2020 dans le cadre du RAMO de juin 2021
<b>Organisateur général de</b>	Autorité de gestion

<b>l'activité/événement</b>	
<b>Moyens/format d'information utilisés</b>	sur le site internet dédié aux fonds européens en Champagne Ardenne
<b>Type de public cible</b>	prioritairement les partenaires du PDR compte tenu de la technicité
<b>Nombre approximatif de parties prenantes touchées</b>	100
<b>URL</b>	<a href="https://europe-en-champagne-ardenne.eu/wp-content/uploads/sites/3/2021/05/CA-RAMO-2020.pdf">https://europe-en-champagne-ardenne.eu/wp-content/uploads/sites/3/2021/05/CA-RAMO-2020.pdf</a>

<b>Date / Période</b>	01/01/2021 - 31/12/2021
<b>Intitulé de l'activité de communication/événement et thème des données recueillies dans le cadre de l'évaluation faisant l'objet d'une discussion/diffusion</b>	Mise en ligne du Résumé Citoyen de l'année 2021
<b>Organisateur général de l'activité/événement</b>	Autorité de gestion
<b>Moyens/format d'information utilisés</b>	sur le site internet dédié aux fonds européens en Champagne Ardenne
<b>Type de public cible</b>	prioritairement les partenaires du PDR compte-tenu de la technicité
<b>Nombre approximatif de parties prenantes touchées</b>	100
<b>URL</b>	<a href="https://europe-en-champagne-ardenne.eu/wp-content/uploads/sites/3/2022/05/PDR-CHA_projets-2020-pour-resume-citoyen_V2-P4.pdf">https://europe-en-champagne-ardenne.eu/wp-content/uploads/sites/3/2022/05/PDR-CHA_projets-2020-pour-resume-citoyen_V2-P4.pdf</a>

<b>Date / Période</b>	01/01/2021 - 31/12/2021
<b>Intitulé de l'activité de communication/événement et thème des données recueillies dans le cadre de l'évaluation faisant l'objet d'une discussion/diffusion</b>	Réunion de ré-examen annuel et Comité de suivi Compte tenu de la situation sanitaire, ces 2 rencontres se sont déroulées sur 2 pas de temps non consécutifs.

<b>Organisateur général de l'activité/évènement</b>	Autorité de Gestion
<b>Moyens/format d'information utilisés</b>	Visioconférence
<b>Type de public cible</b>	prioritairement les partenaires du PDR compte tenu de la technicité
<b>Nombre approximatif de parties prenantes touchées</b>	100
<b>URL</b>	http://x

**2.g) Description du suivi donné aux résultats de l'évaluation (en ce qui concerne la section 6 du plan d'évaluation).**

Il convient de faire référence au plan d'évaluation et de préciser les difficultés éventuelles rencontrées dans la mise en œuvre, ainsi que les solutions adoptées ou proposées.

<b>Résultat de l'évaluation présentant de l'intérêt pour le suivi (décrire la constatation et mentionner la source entre parenthèses)</b>	- Poursuite de l'amélioration du suivi de la maquette par l'édition de tableaux de bord mensuels - Poursuite de la démarche d'accompagnement des GAL dans leur processus d'évaluation - Achèvement de l'évaluation de la mise en œuvre de l'Innovation sur les 3 PDR coordonnée par les cabinets BRL-I et N-ABLE
<b>Suivi effectué</b>	- Suivi de la saisie de divers indicateurs dans OSIRIS
<b>Autorité chargée du suivi</b>	Autorité de gestion

### **3. PROBLÈMES ENTRAVANT LA RÉALISATION DU PROGRAMME AINSI QUE LES MESURES PRISES**

#### **3.a) Description des mesures prises pour assurer la qualité et l'efficacité de la mise en œuvre du programme**

##### **La révision du PDR en 2020 :**

L'AG a été mobilisée en 2021 par des modifications du PDR dont l'objectif s'inscrit dans la recherche d'une amélioration de la qualité et de l'efficacité du programme, avec notamment l'apport de corrections techniques au sein de Types d'Opération du PDR en réponse à des difficultés de mise en œuvre tant au niveau des bénéficiaires potentiels que des services instructeurs, d'une part, et avec l'intégration de crédits complémentaires dans le cadre de la mise en œuvre du Plan de Relance et de la période de Transition, d'autre part. L'année 2021 a également été marquée par un exercice de remaquetage en profondeur, à l'échelle des 3 PDR du Grand Est. Il a été réalisé dans un cadre de coopération, de coordination et de consultation du partenariat, en particulier avec les acteurs de l'agriculture, de la forêt et de l'environnement. Il a été établi sur la base d'une réflexion sur la stratégie et les nouvelles priorités de l'Autorité de gestion, tout en tenant compte des besoins et des enseignements issus du terrain dans le respect de la stratégie du PDR validé en 2015.

Ainsi, la maquette en version 6.1 du PDR-FEADER de Champagne-Ardenne de 203 115 516 € a bénéficié :

- d'un abondement de 26 034 164 € de Fonds Euri dédiés au Plan de Relance FEADER. Ces crédits ont été ventilés en fonction des besoins identifiés et de la règle de non-régression sur les TO M04021B-IAA et le nouveau M07042R-Service de base en milieu rural dédié avec une application unique sur tout le Grand Est pour les investissements et le TO M080602-ETF, MAEC-API et M11-Conversion à l'agriculture biologique, pour les mesures environnementales.
- d'un abondement de 68 240 452 € de FEADER Socle permettant d'assurer les besoins induits par la transition sur les 2 années 2021 et 2022 sur les mesures surfaciques notamment,
- et d'une allocation de 12 975 230 € issus du 1er pilier de la PAC.

A l'issue du remaquetage, la nouvelle maquette du PDR est donc de 327 422 417 € de FEADER, soit une augmentation de 61% pour les 2 années 2021 et 2022. Sur ce constat, du montant important de crédits disponibles, l'autorité de gestion a fait le choix d'ouvrir des Appels à Projets avec une ambition certaine. Ainsi, un appel à candidatures "projets Pilotes" de la M16.2, un appel à projet harmonisé sur le territoire Grand Est de relatif à la M070402 dédiée ont aussi été lancés au printemps 2021. En outre, un appel à candidature M01-formation a été relancé en 2021.

Le remaquetage a permis de :

- conforter une allocation de FEADER en faveur des mesures agricoles et du secteur de l'agro-alimentaire,
- d'intégrer les crédits Socle, issus du 1er pilier et ceux du Plan de Relance,
- d'ajuster celles des mesures à leurs besoins et de proposer le transfert des reliquats au profit de mesures déficitaires,
- d'ajuster une allocation en faveur des territoires dans le respect des engagements politiques pris au moment de la validation du PDR.

### **L'appui auprès d'un réseau national :**

Dans d'un souci de qualité de la mise en œuvre, l'Autorité de gestion suit et participe aux différents groupes de travail et instances nationaux :

- Comité Opérationnel Hors Système de Gestion et de Contrôle (COMOP HSIGC),
- Comité Opérationnel Système de Gestion et de Contrôle (COMOP SIGC),
- Groupe de travail suivi /évaluation (GTSE),
- Comité consultatif suivi/évaluation du Réseau Rural National (COCOSE).

Ce travail en réseau permet les échanges de bonnes pratiques et génère une veille permanente, notamment alimentée par les constats d'insuffisance formulés par les auditeurs européens et ceux de l'organisme de certification des comptes des organismes payeurs. La région Grand Est participe activement à l'élaboration des notes de cadrage relatives aux thématiques ayant été mises en cause par les auditeurs. Ainsi les préconisations inventoriées et les propositions de procédures rédigées au niveau national sont appliquées dans la mise en œuvre du programme régional.

De la même façon, les travaux réalisés dans le cadre des réunions du COMOP HSICG, en concertation entre les autorités de gestion, l'organisme payeur (ASP) et l'autorité de coordination des AG (MAAF), décrivent les mesures prises et à entreprendre afin de corriger ce taux d'erreur. Les notes de cadrage ainsi élaborées sont ensuite validées et déterminent le cadre de contrôle à mettre en place en région où l'Autorité de gestion intègre tous les éléments dans ses procédures formalisées à destination des instructeurs. Les mises à jour du plan d'actions sont préparées en COMOP entre les AG, l'ASP et le ministère, également en concertation avec la Commission de Certification des Comptes des Organismes Payeurs (CCCOP).

### **Mise en œuvre opérationnelle du programme :**

#### 1/ La répartition de l'instruction

Les différentes phases de la vie d'un dossier FEADER se déroulent selon différents scénarii et toute cette mécanique a pu se mettre en œuvre notamment avec le **Guichet Unique-Service Instructeur (GUSI)** localisé pour la plupart **au sein des Direction Départementales des Territoires (DDT)**, sous l'autorité fonctionnelle de l'Autorité de gestion. En effet, une convention signée le 22 décembre 2014 prévoit que certains Types d'opérations seront entièrement instruits dans les services déconcentrés de l'État sous la responsabilité de l'Autorité de gestion. A cet effet, des conventions de délégation de tâches sont aussi signées avec chaque DDT.

La liste des TO pour lesquels les services déconcentrés de l'État sont désignés guichets uniques et services instructeurs sont :

#### **Mesure 4 – Investissements physiques**

##### Sous-mesure 4.1 – Investissements dans les exploitations agricoles

- TO 4.1.1 : développement et modernisation des outils de production primaire en agriculture
- TO 4.1.2 : Acquisition d'équipements spécifiques afin de préserver les ressources en eau et répondre

aux exigences environnementales

Sous-mesure 4.2 – Soutiens aux investissements de transformations / commercialisation de productions agricoles

- TO 4.2.1 : Développement et modernisation des activités de diversification des exploitations agricoles et activités agroalimentaires (la délégation porte exclusivement sur les projets portés par les exploitations agricoles)

Sous-mesure 4.3 – Investissements dans les infrastructures

- TO 4.3.1 : Soutien à la desserte forestière
- TO 4.3.2 : Soutien aux infrastructures vertes pour la mise en place de techniques préservant les ressources en eau

Sous-mesure 4.4 – Investissements non productifs

- TO 4.4.1 : Acquisition d'équipements non productifs pour la mise en place de techniques préservant les ressources en eau

## **Mesure 6 – Développement des exploitations agricoles et des entreprises**

Sous-mesure 6.1 – Aide au démarrage d'entreprise pour les jeunes agriculteurs

- TO 6.1.1 : Dotation Jeunes Agriculteurs (DJA)
- TO 6.1.2 : Prêts bonifiés (MTS-JA) (hors conventionnement, car la gestion de ce TO n'a pas été déléguée à l'autorité de gestion régionale du FEADER)

## **Mesure 7 - Services de base et rénovation des villages dans les zones rurales**

- TO 7.6.2 - Aide à l'adaptation de la conduite pastorale des troupeaux soumis au risque de prédation par les grands prédateurs

## **Mesure 8 – Investissements dans le développement des zones forestières et amélioration de la viabilité des forêts**

Sous-mesure 8.6 – Aide aux investissements dans les techniques forestières et dans la transformation, la mobilisation et la commercialisation des produits forestiers

- TO 8.6.1 : Opérations d'amélioration de la valeur des peuplements forestiers

**Mesure Surfaciées : M10 – MAEC; M11 – Agriculture biologique et M13 – ICHN.**

**Par déduction, tous les autres TO sont donc gérés et instruits en interne par l'Autorité de gestion, y compris LEADER depuis la mise en place d'un plan d'action tel que détaillé en section 1c).**

Dans ce cadre conventionnel, l'Autorité de gestion reste décisionnaire de l'octroi du soutien apporté par le FEADER pour l'ensemble des TO, sauf pour l'ICHN (M13.2) et les Prêts bonifiés liés à l'installation de jeunes agriculteurs (M6.1.2) où les services de l'État valident cette attribution.

2/ la mise en place de procédure et d'un accompagnement des GUSI

*a) Par des réunions de coordination mensuelles :*

Depuis 2016, l'AG a mis en place des **réunions de coordinations mensuelles avec les services d'économies agricoles des DDT**. Ces réunions se poursuivent depuis et y sont conviés : les DDT, la DRAAF, la Direction Agriculture, Viticulture et Forêt du Conseil régional et l'ASP (paiement, suivi et contrôle).

Ces réunions permettent à l'AG d'informer les DDT et d'échanger avec elles sur les thématiques liées au PDR Champagne-Ardenne (maintenance instrumentation OSIRIS, publications diverses y compris : de procédures, de notes techniques d'instruction, animation d'une foire aux questions sur l'éligibilité des projets et/ou des pétitionnaires, point de calendrier des appels à candidatures, etc.) sur les mesures d'investissements (Mesure 04), d'installation (Mesure 06) et les aides surfaciques. Lieux d'échanges privilégiés, les DDT peuvent informer l'AG de leurs difficultés (instruction, stocks de dossiers en retard de traitement...). Chaque réunion fait l'objet d'un compte-rendu détaillé qui est diffusé ensuite à l'ensemble des participants.

Ce format de réunion a été étendu aux mesures forestières à compter de 2018 ainsi qu'aux GAL (InterGAL).

Pour faciliter les échanges et pour sécuriser la base documentaire, l'AG a mis à la disposition de tous ces interlocuteurs un Extranet leur permettant de télécharger tous les documents utiles (notes, formulaires, compte-rendu, appels à projets, relevés de décision...). Cet extranet a été ouvert à cet effet en septembre 2018.

Concernant les missions de service instructeur portées en propre par l'AG, **une réunion de service hebdomadaire du SDR** permet aux agents d'être informés et d'échanger entre eux, et des suivis d'activités par dispositif ont également été mis en place à partir de 2019.

Enfin, pour fluidifier l'information **au sein de la Région Grand Est, plusieurs moments d'échanges périodiques ont été mis en place** (complétés par des réunions ponctuelles et thématiques en fonction des besoins des uns et des autres) entre les 3 Pôles de Développement Rural, la Direction agriculture, Viticulture et Forêt de la Région et régulièrement avec l'ASP et la DRAAF.

*b) Par la fourniture de notes de procédures :*

Plusieurs **notes** de procédures ont été publiées par l'AG depuis le début de programmation. Ces notes peuvent être des adaptations régionales de notes nationales (exemple : note vérification du caractère raisonnable des coûts, éligibilité géographique, plan de financement) ou des notes régionales élaborées par l'AG traitant de questions d'éligibilité et/ou de procédures spécifiques à son PDR. Elles peuvent être transversales et concerner tous les types d'opérations ou spécifiques à un type d'opérations ou un groupe de types d'opérations. Ces notes font l'objet d'un avis informel de la DR ASP avant chaque diffusion.

Des manuels de procédures ainsi que des guides d'aides à la saisie OSIRIS par dispositif ont été mis en place en 2018 à destination des services instructeurs, principalement sur la Mesure 04 mais le travail se poursuit au moment de la rédaction du présent rapport, soit par la construction de nouveaux guides, soit par l'actualisation de ceux déjà produits.

**Dispositif de contrôle interne :**

L'AG a poursuivi ses travaux de mise en œuvre d'un dispositif de contrôle interne mutualisé à l'échelle du

Grand Est sur les 3 PDR, afin de répondre à ses obligations liées au système de gestion et contrôle prévues par les R(UE) 1303/2013 art.72 à 74, R(UE) 480/2014 art.30 et les conventions tripartites de mise en œuvre des PDR.

Ce dispositif vise le double objectif de garantir la conformité de la gestion des programmes et d'en améliorer la performance.

Pour rappel, une première cartographie des risques avait été élaborée et un comité de pilotage avait été mis en place en 2017. Le comité de pilotage rassemble les chef(fe)s de Pôle des 3 PDR, ainsi que la cheffe du service Pilotage et la Directrice Déléguée aux Fonds Européens. Les travaux sont menés par une équipe technique qui rassemble 2 chargés de mission issus de chaque PDR.

En 2018, l'AG a travaillé sur la mise à jour de la cartographie et sa déclinaison en un plan d'action régional qui permet de répondre aux risques les plus critiques par des mesures appropriées, d'identifier les services/personnes en charge ainsi que de déterminer un calendrier de mise en œuvre.

Les sujets qui ont fait l'objet de travaux en 2019 concernent notamment la supervision de l'instruction réglementaire des demandes d'aide et de paiement et la mise en œuvre du plan de formation. On notera par ailleurs que la Délégation aux Fonds Européens s'est doté, en fin d'année, au sein du Service Pilotage d'un service Contrôle Interne interfonds qui à compter de 2021 prendra à sa charge cette mission, avec l'appui des Pôles de Développement Rural.

L'ensemble de ces travaux s'intègrent également dans le plan d'action national piloté par le COMOP HSI GC, ainsi que dans l'exercice de suivi des recommandations de la CCCOP piloté par l'ASP : lorsqu'ils sont susceptibles de concerner les PDR régionaux, les risques identifiés dans ces deux documents sont en effet systématiquement intégrés à la cartographie des risques FEADER Grand Est.

### **La communication :**

La mission de communication est mutualisée au niveau de la Délégation aux Fonds Européens pour l'ensemble des programmes européens cofinancés par le FEADER, le FEDER et le FSE et relève du Service Pilotage. La mission d'évaluation est partagée entre ce Service Pilotage (marchés publics) et les 3 Services de développement rural (compétence métier).

### **3.b) Mécanismes de mise en œuvre de qualité et efficaces**

Options simplifiées en matière de coûts (OSC) <sup>1</sup>, indicateur indirect calculé automatiquement

	Total RDP financial allocation [EAFRD + EURI]	[%] Couverture OSC prévue par rapport à la dotation totale du PDR <sup>2</sup>	[%] Dépenses réalisées au moyen d'OSC par rapport à la dotation totale du PDR (données cumulées) <sup>3</sup>
Méthodes spécifiques des Fonds, article 67, paragraphe 5, point e), du RPDC	327 422 417,00	57,04	39,40

<sup>1</sup> Les options simplifiées en matière de coûts sont les coûts unitaires/taux forfaitaires/montants forfaitaires au titre de l'article 67, paragraphe 5, du RPDC, y compris les méthodes spécifiques du Feader visées au point e) du même article, comme les montants forfaitaires applicables à la création d'entreprises, les paiements forfaitaires versés aux organisations de producteurs et les coûts unitaires liés aux zones et aux animaux.

<sup>2</sup> Calculé automatiquement à partir des mesures 06, 09, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 18 de la version du programme

<sup>3</sup> Calculé automatiquement à partir des mesures 06, 09, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 18 des déclarations de dépenses

**Options simplifiées en matière de coûts (OSC), sur la base des données détaillées spécifiques de l'État membre [facultatif]**

	Total RDP financial allocation [EAFRD + EURI]	[%] Couverture OSC prévue par rapport à la dotation totale du PDR	[%] Dépenses réalisées au moyen d'OSC par rapport à la dotation totale du PDR (données cumulées)
Total au titre de l'article 67, paragraphe 1, points b), c) et d) + l'article 67, paragraphe 5, point e), du RPDC	327 422 417,00		
Méthodes spécifiques des Fonds, article 67, paragraphe 5, point e), du RPDC	327 422 417,00		

**Gestion électronique des bénéficiaires [facultatif]**

	[%] EAFRD + EURI funding	[%] Opérations concernées
Demande d'aide		
Demandes de paiement		
Contrôles et conformité		
Suivi et établissement de rapports pour l'autorité de gestion/organisme payeur		

**Délai moyen pour la perception des paiements par les bénéficiaires [facultatif]**

[Jours] Le cas échéant, délai de l'État membre pour le versement des paiements aux bénéficiaires	[Jours] Délai moyen pour le versement des paiements aux bénéficiaires	Observations

## 4. MESURES PRISES POUR METTRE EN ŒUVRE LE SOUTIEN TECHNIQUE ET LES EXIGENCES EN MATIÈRE DE PUBLICITÉ DU PROGRAMME

### 4.a) Mesures prises et état d'avancement en ce qui concerne la mise en place du RRN et la mise en œuvre de son plan d'action

4.a1) Mesures prises et état d'avancement en ce qui concerne la mise en place du RRN (structure de gouvernance et unité d'appui au réseau)

Depuis le 1er janvier 2017, le Réseau Rural régional est opérationnel à l'échelle de la Région Grand Est. Ce réseau unique permet :

- D'harmoniser la mise en œuvre de l'animation sur l'ensemble du Grand Est,
- De mutualiser les moyens et les expériences acquises par les trois anciennes régions,
- De décloisonner et mettre en synergie les acteurs bénéficiaires des trois Programmes de Développement Rural (PDR),
- D'anticiper dès à présent le périmètre futur du prochain Programme de Développement Rural Grand Est.

Depuis 2020, deux chargées de mission, basées à Strasbourg et Châlons-en-Champagne, animent le Réseau. Au cours de l'année 2021, une animatrice s'est absentée 6 mois pour un congé maternité et a été remplacée. De plus, une stagiaire a accompagné le Réseau Rural et a travaillé à la valorisation des projets LEADER : rédaction de fiches projet, présentation d'un projet innovant en webinaire des RRRx, contribution à la démarche LoGal...

Les deux chargées de mission privilégient, non pas une approche territoriale (répartition géographique), mais une entrée par thématique et projets, ce qui permet ainsi de "faire Grand Est". Positionnées au sein du Pôle Pacte pour la Ruralité depuis la restructuration de la Direction de la Cohésion des Territoires en 2019, elles ont été étroitement associées au partenariat avec le service contractualisation mis en œuvre durant l'année 2021. Le service contractualisation pilote les démarches de PTRTE- Pacte Territorial de Relance et de Transition Ecologique – avec les Maisons de Région et les sous-préfectures. Ces PTRTE permettent d'établir des projets de territoire et de les inscrire dans des conventions Etat-Région-Collectivités locales : , passées avec 95 territoires de projets en Grand Est. Le suivi de cette dynamique a permis de faire connaître de nombreux projets en ruralité, une plus-value non négligeable pour le centre de ressources animé par le Réseau.

L'année 2021 a été axée sur la communication et la valorisation des projets ruraux ainsi que sur l'accompagnement à l'évaluation de la stratégie LEADER par les GAL du Grand Est, qui en avaient exprimé le besoin en décembre 2019. Cet accompagnement s'est poursuivi tout au long de l'année 2021 avec l'appui de Citoyens et Territoires : groupes de travail thématique, création d'une boîte à outils, d'un modèle de cahier des charges...

Le Réseau Rural a également poursuivi son action en faveur des Go-PEI : animation de la plateforme Slack pour des échanges d'informations ; organisation d'un Go Tour sur le chanvre, webinaire de mi-parcours des 9 GO du Grand Est..

Enfin, le Réseau Rural a poursuivi sa mission de veille, diffusion d'information et participation aux comités de pilotage des 4 MCDR actifs sur le territoire du Grand Est. Le Réseau est membre des gouvernances des 4 MCDR, et prend sa part pour la valorisation et diffusion des livrables (fin des MCDR courant 2022).

Le Réseau Rural Grand Est a régulièrement communiqué sur l'ensemble de ces projets *via* des actualités publiées sur le site internet du réseau rural et diffusé de nombreuses vidéos sur la chaîne YouTube.

La pandémie n'a malheureusement pas permis au RRGÉ de participer et organiser des séminaires, formations en présentiel durant l'année 2021, mais il a su rebondir en transformant un maximum de réunions présentiels en webinaires, web conférences ou bien encore café virtuel du Réseau.

#### 4.a2) Mesures prises et état d'avancement en ce qui concerne la mise en œuvre du plan d'action

Le plan d'actions du Réseau Rural Grand Est répond aux **4 objectifs fixés** dans l'article 54 du règlement (UE) n°1305/2013, eux-mêmes **déclinés selon les 7 types d'activités**. Ce plan d'actions constitue le fil conducteur des activités menées chaque année par le Réseau Rural Grand Est pendant toute la durée de la programmation :

### **OBJECTIF 1 « MOBILISER » : ACCROITRE LA PARTICIPATION DES PARTIES PRENANTES DANS LA MISE EN ŒUVRE DU DEVELOPPEMENT RURAL ART. 54 (2) A**

**Type d'activité : formations et mise en réseau des GAL LEADER, assistance technique pour la coopération Art. 54 (3)(b)(iii)**

**Cibles** : Chargés de mission des GAL et acteurs des démarches LEADER

En lien avec l'Autorité de Gestion, il s'agit de proposer une offre de formations, de mise en réseau et d'échanges d'expériences destinée à l'ensemble des 32 Groupes d'action locale du Grand Est : appui pour leurs projets de coopération, capitalisation de leurs expériences et d'éléments méthodologiques et accompagnement collectif sur des sujets transversaux (communication, évaluation, etc...).

#### **Actions réalisées en 2021 :**

##### **FAITS MARQUANTS :**

- **Trois journées évaluation** co-organisées avec Citoyens & Territoires en visioconférence le 01/04 et 06/07 et en présentiel le 12/10 à Toul + COPIL (29/01, 18/05, 09/09). Mise en place d'une boîte à outils partagée + plateforme Slack + animations des groupes de travail ; appui à la création et participation à des groupes de travail thématiques sur l'évaluation avec les GAL (exemples : outils pour mobiliser son comité de programmation, grille d'enquête destinée aux porteurs de projets, rédaction d'un cahier des charges) ;
- Participation aux journées de rencontre du **projet de coopération "Moselle sans frontière"** les 19 et 20/10 à l'Hôtel de Région de Metz (projet de coopération France / Allemagne / Luxembourg autour de la Moselle) ;
- **Formation vidéo** « Apprendre à faire une vidéo avec son smartphone » les 2/07 et 01/10 : 5 GAL en ont bénéficié ;

##### **MAIS AUSSI...**

- Participation du RRR aux **secondes rencontres nationales de la coopération LEADER** et recensement des projets de coopération ;
- **Participation aux InterGAL** organisés par l'AG début 2021 ;

- **Publications réalisées par le RRGE** et/ou diffusion de ressources utiles : articles sur des projets LEADER (ex : Distillerie de la Forge) et en milieu rural (ex : association Scènes & Territoires), Prix régional des solidarités rurales, offres d'emploi, Appels à Projets...

**Type d'activité : facilitation des échanges thématiques et analytiques entre les acteurs du développement rural, mise en commun et diffusion des données recueillies Art. 54 (3)(b)(ii)**

**Cibles** : Toutes les catégories de bénéficiaires des PDR

**Actions réalisées en 2021 :**

**FAITS MARQUANTS :**

- **Leader Tour** : LEADER Tour dans les Vosges du Nord le 3/12 (aide à l'organisation et présence le jour J) + **webconférence « Vintage Boat »** le 26/11 dans le cadre du cycle de webconférence des RRRx ;
- **Go-Tour** : premier Go-Tour du GE le 2 décembre "Pôle européen du Chanvre" avec présence d'acteurs externes au PEI ;

**MAIS AUSSI...**

- Echanges entre stagiaires GE/PACA/Bretagne sur la valorisation des projets LEADER
- Participation à divers échanges pour faire connaître le RRGE et capter des nouvelles ressources utiles aux parties prenantes : échanges sur l'innovation par le Réseau Rural GE auprès du cabinet engagé par la DFE (07/01) ; mission Innovation en MR avec le cabinet Ocalia (12/01) ; participation à un webinaire sur l'Europe organisé par un GAL breton (14/01) ; échanges sur nos activités respectives avec l'association Let's Food (01/02) ; échanges avec la DTEEE sur réseau élus TE (01/03) ; échanges avec des étudiants de Sciences-Po faisant une étude sur LEADER et l'innovation (29/04) ;
- Présence à des événements nationaux : les Culturels à Bétheny (16/06), la Foire de Châlons (07/09), AG LEADER France (08/11) ;
- RRGE inclus dans la mise en place d'un réseau des Tiers-lieux en GE : échanges d'informations, relais d'AMI...
- Participation au GT « Ruralités et bioéconomie » de la MEGE : relais d'informations, participation aux réunions (5/07) ;

**OBJECTIF 2 ART. 54 (2) B « OPTIMISER » : AMELIORER LA QUALITE DE MISE EN ŒUVRE DES PROGRAMMES DE DEVELOPPEMENT RURAL**

**Type d'activité : mise en commun et diffusion des données recueillies dans le cadre du suivi et de l'évaluation Art 54 (3)(b)(v)**

**Cibles** : Parties prenantes du réseau

Le Réseau Rural Grand Est peut apporter un appui pour le suivi et l'évaluation des PDR, à la fois en suivant et évaluant ses propres activités de mise en réseau et de capitalisation (présente contribution aux trois Rapports Annuels de Mise en Œuvre (RAMO) des PDR) et en participant à la mise en commun et la diffusion des données de suivi et d'évaluation de la mise en œuvre des PDR en Grand Est.

**Actions réalisées en 2021 :**

### FAITS MARQUANTS :

- Contribution au déploiement des **Smarts Diagnostic** par la DN avec mise en exergue des problématiques rurales (10 et 11 février) ;
- Contribution active à la mise en œuvre de **3 projets MCDR** (AAP national) : présence aux COPIL, aux séminaires de clôture (15/10, 6 et 7/12...), diffusion des livrables (projection du film ‘Entre les plis’ à Munster le 16/12), contribution à l’évaluation du projet sur l’ESS en milieu rural ;

### **OBJECTIF 3 « INFORMER » : INFORMER LE GRAND PUBLIC ET LES BENEFCIAIRES POTENTIELS SUR LA POLITIQUE DE DEVELOPPEMENT RURAL ET LES POSSIBILITES DE FINANCEMENT - ART. 54 (2) C**

**Type d’activité : Participer à la mise en œuvre du plan de communication inter-fonds, en lien avec les autorités de gestion, incluant la publicité et les informations concernant le PDR ainsi que les activités d’information et de communication visant un public plus large Art 54 (3)(b)(vi)**

**Cibles** : Grand public, toutes les catégories de bénéficiaires des PDR, partenaires

Cette activité est conduite en articulation et en synergie avec la stratégie de communication pluri-fonds, ainsi que celle organisée au niveau national par le RRN.

A ce titre, le Réseau Rural Régional relaie les informations et communications, afin de contribuer à l’émergence de projets pouvant être soutenus dans le cadre des mesures ouvertes au niveau des trois PDR en Grand Est, tout en visant une valorisation des retours d’expériences.

### **Actions réalisées en 2021 :**

### FAITS MARQUANTS :

- **Création de la démarche LoGAL- avec l’appui d’une stagiaire** d’avril à juillet pour la mise en place d’une méthodologie de recensement et de valorisation des projets LEADER. Déroulé : prise de contact avec les animateurs GAL pour présenter la démarche et sélection commune des projets. Format de valorisation: vidéos + articles photos. Le RRGE se rend sur les territoires pour rencontrer le GAL et les porteurs. Prises de vue, interviews, montage et diffusion par le RRGE. Les GAL et les porteurs peuvent utiliser les rendus. Six GAL visités, cinq autres prévus en début 2022.

### MAIS AUSSI :

- **Newsletter toilettée** : montée en gamme par l’utilisation d’un nouvel outil pour un rendu visuel plus professionnel, plus de 300 destinataires (+ 35 destinataires en 2021)
- **Communication sur la page web du RRGE** : mise en ligne de documents, articles, retours d’expériences, agenda, actualités, appels à projets (notamment FEADER) pouvant intéresser les parties prenantes du RRGE ; 1351 visites et lectures d’articles sur la page Internet du RRGE en 2021
- **Nouveaux partenariats** avec les CIED de Reims et de Strasbourg : échanges d’informations ;

**Type d’activité : Participation et contribution aux activités du réseau européen de développement rural (ENRD) ainsi qu’au RRN Art 54 (3)(b)(vii)**

**Cibles** : Grand public, toutes les catégories de bénéficiaires des PDR, partenaires

Le Réseau Rural National est le principal interlocuteur et contributeur du Réseau Rural Européen.

**Actions réalisées en 2021 :**

**FAITS MARQUANTS :**

- **Participation aux réunions et travaux du RRN :** AG le 10/12, réunions des RRRx (8 en visio, 1 à Paris le 9/12), RRGE représentant des autres RRRx au sein du groupe de travail national sur la réalisation de livrets thématiques des projets LEADER ;

**MAIS AUSSI...**

- Diffusion au sein de la newsletter et par mail des **actualités nationales et européennes** + partage par le RRN sur ses réseaux sociaux d'informations du RRGE + participation aux webinaires du RRN (renouvellement générations agricoles...);
- Distribution des revues du RRN et de l'ENRD auprès de nos partenaires et lors d'événements ;

**OBJECTIF 4 « INNOVER » : FAVORISER L'INNOVATION DANS L'AGRICULTURE, LA PRODUCTION ALIMENTAIRE, LA FORESTERIE ET LES TERRITOIRES RURAUX ART. 54 (2) D**

**Type d'activité : offre de mises en réseau pour les conseillers et les services de soutien à l'innovation (PEI-AGRI, Groupes Opérationnels (GO), services de soutien à l'innovation) Art 54 (3)(b)(iv)**

Ce champ d'activité est essentiellement investi par le Réseau Rural National, en particulier à travers l'accompagnement du programme PEI-AGRI et le comité consultatif qui y est spécifiquement consacré et qui se charge d'organiser des réunions d'information et des formations de niveau national. Le Réseau Rural Grand Est peut également mener des actions collectives d'accompagnement de la mise en œuvre du PEI en Grand Est.

**Actions réalisées en 2021 :**

**FAITS MARQUANTS :**

- Deux sessions de la **formation « Apprendre à faire une vidéo avec son smartphone »** organisées les 02/07 au lycée agricole de Rethel et 01/10 à la Chambre d'Agriculture des Vosges (Epinal) -> **7 chargés de mission en ont bénéficié, représentant 7 GO-PEI ;**
- Participation au GT PEI de Régions de France + aux COPIL des Go-PEI ;

**MAIS AUSSI :**

- Tenue de deux webinaires pour les Go-PEI du Grand Est + 1 réunion en présentiel à Troyes : réponses aux questions administratives, point à mi-parcours + trois articles rédigés à ce sujet et repris dans les brèves du PEI + enregistrement des webinaires disponible sur la chaîne YouTube ;
- Diffusion du livret de communication sur les Go-PEI du Grand Est présentant le PEI dans l'ensemble des événements co-organisés par le Réseau
- Veille collaborative sur les thèmes de l'élevage, des grandes cultures, du végétal et du numérique et l'actualité de l'agriculture en général -> diffusion sur Slack ;

**Type d'activité : identification d'exemples de projets innovants couvrant toutes les priorités des**

## **programmes de développement rural - Art 54 (3)(b)(i)**

### **Actions réalisées en 2021 :**

#### **FAITS MARQUANTS :**

- Diffusion des actualités des Go-PEI + **webinaire mi-parcours** (CR et vidéos sur la chaîne YouTube) ;
- **GO-Tour** du 2 décembre sur le GO "Pôle européen du chanvre" ;

#### **MAIS AUSSI...**

- Visionnage du documentaire « Au-delà des clôtures » (5/02), produit par les élèves d'Agro Paris Tech sur l'élevage laitier (présence d'une exploitation laitière du GE) et suivi d'un débat avec les agriculteurs et les réalisateurs ;
- Communication : partage d'AAP, participations à des salons, partage de la vidéo de la DFE sur le chanvre...
- Travail avec les chargés de mission FESI : renvoi vers eux des porteurs de projets agricoles (innovation agricole, sentier botanique...) pour une bonne prise en charge concernant les fonds européens + RRGE renseigne sur les dispositifs régionaux ;

### **4.b) Les mesures prises pour assurer la publicité du programme [article 13 du règlement d'exécution (UE) n° 808/2014 de la Commission]**

**1/ Au travers de ses actions, le Réseau Rural Régional contribue à la publicité des PDR**, permettant d'accroître la notoriété des fonds européens et de faire connaître le soutien accordé par l'Union européenne aux projets qui contribuent au développement rural en Grand Est.

Différents outils ont été utilisés ou créés par nos soins pour accroître et améliorer le Réseau et son fonctionnement :

- Alimentation d'une chaîne YouTube pour la diffusion des webinaires et vidéos de valorisation des projets LEADER (38 vidéos en ligne au 19/05/2022)
- Appui à la construction du futur site internet Be Europe En Grand Est ;
- Mise en place d'une newsletter tous les deux mois, qui permet la diffusion d'informations aux niveaux régional et national (379 destinataires dont 213 agents Région)

### **2/ Par ailleurs, en complément des actions du Réseau Rural régional, l'AG a mené différentes actions de communication en 2021**

L'attention du grand public afin de valoriser l'action des fonds européens en Grand Est, et la poursuite d'actions d'information ciblées vers certains porteurs de projets en fonction de l'avancement des programmes. Ce plan d'actions couvre l'ensemble des programmes gérés par la Région Grand Est.

L'animation du site europe-en-alsace.eu :

Le site internet a vocation à informer les acteurs du territoire sur les potentialités des programmes européens 2014-2020, augmenter la notoriété des programmes européens en faisant connaître les réalisations concrètes

et leurs actualités, et permettre aux bénéficiaires potentiels et aux bénéficiaires effectifs de trouver les outils nécessaires à une demande de subvention ou à la bonne gestion de celle-ci.

En 2021, le site a enregistré 17 167 visites et 25 615 pages ont été vues.

L'animation de la page Facebook l'Europe s'engage en Grand Est :

La page Facebook L'Europe s'engage en Grand Est, qui rassemble à raison de 2 à 5 publications par semaine des informations sur l'intervention des fonds européens, des programmes Erasmus+ ou INTERREG sur le territoire régional, a été mise en ligne en septembre 2016. Elle est visible à l'adresse : <https://www.facebook.com/europeenGE/>

A la fin de l'année 2021, elle rassemble une communauté de 1 406 abonnés (1150 en janvier 2020), soit une augmentation par rapport à 2020.

## **5. ACTIONS MENÉES POUR SATISFAIRE AUX CONDITIONS EX ANTE**

Cette section s'applique uniquement au ou aux rapports annuels de mise en œuvre 2015, 2016.

## **6. DESCRIPTION DE LA MISE EN ŒUVRE DES SOUS-PROGRAMMES**

Cette section s'applique uniquement au ou aux rapports annuels de mise en œuvre 2016, 2018.

## **7. ÉVALUATION DES INFORMATIONS ET DES PROGRÈS ACCOMPLIS DANS LA RÉALISATION DES OBJECTIFS DU PROGRAMME**

Cette section s'applique uniquement au ou aux rapports annuels de mise en œuvre 2016, 2018.

**8. MISE EN ŒUVRE DES ACTIONS VISANT À PRENDRE EN COMPTE LES PRINCIPES ÉNONCÉS  
AUX ARTICLES 5,7 ET 8 DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013**

Cette section s'applique uniquement au ou aux rapports annuels de mise en œuvre 2016, 2018.



## **9. PROGRÈS ACCOMPLIS EN VUE DE GARANTIR UNE APPROCHE INTÉGRÉE DE L'UTILISATION DU FEADER ET DES AUTRES INSTRUMENTS FINANCIERS DE L'UNION**

Cette section s'applique uniquement au ou aux rapports annuels de mise en œuvre 2018.

**10. RAPPORT SUR LA MISE EN ŒUVRE DES INSTRUMENTS FINANCIERS [ARTICLE 46 DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]**

30A L'évaluation ex ante a-t-elle commencé?	Oui
30B L'évaluation ex ante est-elle terminée?	Non
30. Date d'achèvement de l'évaluation ex ante	-
31.1. Le processus de sélection ou de désignation a-t-il commencé?	Non
13A L'accord de financement a-t-il été signé?	Non
13. Date de signature de l'accord de financement avec l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	-

## **11. TABLEAUX D'ENCODAGE DES INDICATEURS COMMUNS ET SPÉCIFIQUES AU PROGRAMME ET VALEURS CIBLES CHIFFRÉES**

Voir annexe relative au suivi

## Annexe II

Tableau détaillé décrivant le niveau de mise en œuvre par domaines prioritaires incluant les indicateurs de réalisation

<b>Domaine prioritaire 1A</b>							
FA/M	Nom de l'indicateur cible	Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2025
1A	T1: pourcentage des dépenses relevant des articles 14, 15 et 35 du règlement (UE) n° 1305/2013 dans le total des dépenses au titre du PDR (domaine prioritaire 1A)	2014-2021			0,13	4,72	2,76
		2014-2020			0,15	5,44	
		2014-2019					
		2014-2018					
		2014-2017					
		2014-2016					
		2014-2015					

<b>Domaine prioritaire 1B</b>							
FA/M	Nom de l'indicateur cible	Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2025
1B	T2: nombre total d'opérations de coopération soutenues au titre de la mesure de coopération [article 35 du règlement (UE) n° 1305/2013] (groupes, réseaux/pôles, projets pilotes...) (domaine prioritaire 1B)	2014-2021			4,00	21,05	19,00
		2014-2020			2,00	10,53	
		2014-2019					
		2014-2018					
		2014-2017					
		2014-2016					
		2014-2015					

<b>Domaine prioritaire 1C</b>							
FA/M	Nom de l'indicateur cible	Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2025
1C	T3: nombre total de participants formés en vertu de l'article 14 du règlement (UE) n° 1305/2013 (domaine prioritaire 1C)	2014-2021			1 634,00	96,12	1 700,00
		2014-2020			1 634,00	96,12	
		2014-2019					
		2014-2018					
		2014-2017					
		2014-2016					
		2014-2015					

Domaine prioritaire 2A							
FA/M	Nom de l'indicateur cible	Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2025
2A	T4: pourcentage d'exploitations agricoles bénéficiant d'un soutien au titre du PDR pour des investissements dans la restructuration ou la modernisation (domaine prioritaire 2A)	2014-2021	11,67	42,46	11,67	42,46	27,48
		2014-2020	9,61	34,97	9,61	34,97	
		2014-2019	6,96	25,32	6,98	25,40	
		2014-2018	3,86	14,04	3,89	14,15	
		2014-2017	8,68	31,58	1,01	3,67	
		2014-2016	3,44	12,52	1,09	3,97	
		2014-2015	1,48	5,39	0,11	0,40	
FA/M	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023
2A	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2021	82 076 525,46	66,07	60 899 036,01	49,02	124 222 775,00
M01	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2021	447 458,93	55,89	372 325,85	46,50	800 671,00
M01.1	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2021			372 325,85	46,50	800 671,00
M01.1	O12 - Nombre de participants aux formations	2014-2021			1 462,00	121,83	1 200,00
M04	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2021	77 930 256,80	66,22	60 217 735,25	51,17	117 685 305,00
M04	O2 - Total des investissements	2014-2021			170 480 082,00	107,49	158 599 606,00
M04.1	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2021			57 023 869,70	50,07	113 884 738,00
M04.1	O4 - Nombre d'exploitations/de bénéficiaires soutenus	2014-2021			2 872,00	42,48	6 761,00
M04.3	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2021			3 193 865,55	84,04	3 800 567,00
M16	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2021	3 698 809,73	64,48	308 974,91	5,39	5 736 799,00

Domaine prioritaire 2B							
FA/M	Nom de l'indicateur cible	Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2025
2B	T5: pourcentage d'exploitations agricoles avec un plan d'entreprise/des investissements pour les jeunes agriculteurs soutenus par le PDR (domaine prioritaire 2B)	2014-2021	4,29	77,20	4,29	77,20	5,56
		2014-2020	3,67	66,04	3,67	66,04	
		2014-2019	3,08	55,43	3,06	55,07	
		2014-2018	2,47	44,45	2,47	44,45	
		2014-2017	2,80	50,39	1,81	32,57	
		2014-2016	2,49	44,81	0,62	11,16	
		2014-2015	1,20	21,59	0,15	2,70	
FA/M	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023
2B	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2021	26 156 402,90	88,81	18 282 982,93	62,08	29 452 406,00
M06	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2021	26 156 402,90	88,81	18 282 982,93	62,08	29 452 406,00
M06	O2 - Total des investissements	2014-2021			93 574 711,00	133,46	70 113 901,00
M06.1	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2021			18 282 982,93	62,08	29 452 406,00
M06.1	O4 - Nombre d'exploitations/de bénéficiaires soutenus	2014-2021			1 055,00	77,18	1 367,00

Domaine prioritaire 3A								
FA/M	Nom de l'indicateur cible	Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2025	
3A	T6: pourcentage d'exploitations agricoles percevant un soutien pour participer à des systèmes de qualité, des marchés locaux et des circuits d'approvisionnement courts ou des groupements/organisations de producteurs (domaine prioritaire 3A)	2014-2021					0,00	
		2014-2020						
		2014-2019						
		2014-2018						
		2014-2017						
		2014-2016						
		2014-2015						
	Investissement total (privé et public) en faveur de la transformation et de la commercialisation des produits agricoles en exploitation agricole et en industrie agro-alimentaire (€)	2014-2021						103 105 444,00
		2014-2020				17 887 369,52	17,35	
		2014-2019				16 548 250,03	16,05	
		2014-2018				6 957 229,67	6,75	
		2014-2017				5 524 482,88	5,36	
		2014-2016						
	investissement total (€)	2014-2021						28 301 887,00
		2014-2020						
		2014-2019						
		2014-2018						
		2014-2017						
		2014-2016						
2014-2015								
FA/M	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023	
3A	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2021	9 807 144,88	27,18	6 928 385,38	19,20	36 086 906,00	
M04	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2021	9 807 144,88	27,18	6 928 385,38	19,20	36 086 906,00	
M04	O2 - Total des investissements	2014-2021			22 519 341,27	21,84	103 105 444,00	
M04.1 M04.2	O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues	2014-2021			154,00	64,17	240,00	

Domaine prioritaire 3B							
FA/M	Nom de l'indicateur cible	Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2025
3B	Superficie de terres reconstituées (hectare)	2014-2021					100,00
		2014-2020					
		2014-2019					
		2014-2018					
		2014-2017					
		2014-2016					
		2014-2015					

Priorité P4								
FA/M	Nom de l'indicateur cible	Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2025	
P4	T8: pourcentage des forêts ou autres zones boisées sous contrats de gestion soutenant la biodiversité (domaine prioritaire 4A)	2014-2021					0,17	
		2014-2020						
		2014-2019						
		2014-2018						
		2014-2017						
		2014-2016						
		2014-2015						
	T12: pourcentage des terres agricoles sous contrats de gestion visant à améliorer la gestion des sols et/ou à prévenir l'érosion des sols (domaine prioritaire 4C)	2014-2021				7,74	165,84	4,67
		2014-2020				6,13	131,35	
		2014-2019				5,96	127,70	
		2014-2018				1,80	38,57	
		2014-2017				2,27	48,64	
		2014-2016				0,91	19,50	
		2014-2015				0,91	19,50	
	T10: pourcentage des terres agricoles sous contrats de gestion visant à améliorer la gestion de l'eau (domaine prioritaire 4B)	2014-2021				8,51	77,36	11,00
		2014-2020				6,89	62,63	
		2014-2019				6,71	60,99	
		2014-2018				5,06	46,00	
		2014-2017				1,96	17,82	
		2014-2016				4,53	41,18	
		2014-2015				4,53	41,18	
T9: pourcentage des terres agricoles sous contrats de gestion soutenant la biodiversité et/ou la préservation des paysages (domaine prioritaire 4A)	2014-2021				9,73	79,31	12,27	
	2014-2020				7,98	65,05		
	2014-2019				7,83	63,83		
	2014-2018				6,28	51,19		
	2014-2017				3,46	28,20		
	2014-2016				3,45	28,12		
	2014-2015				3,45	28,12		
FA/M	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023	
P4	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2021	206 983 370,40	80,60	185 290 453,52	72,15	256 818 417,00	
M04	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2021	1 914 296,21	38,34	417 206,25	8,36	4 992 951,00	
M04	O2 - Total des investissements	2014-2021			1 213 282,41	20,79	5 836 848,00	

M04.4	O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues	2014-2021			24,00	8,16	294,00
M07	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2021	63 316,30	16,78			377 358,00
M07.1	O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues	2014-2021					2,00
M08	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2021	42 539,05	11,27	17 017,99	4,51	377 358,00
M08.5	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2021			17 017,99	4,51	377 358,00
M08.5	O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues	2014-2021			5,00	33,33	15,00
M08.5	O5 - Superficie totale (ha)	2014-2021			94,78	7,58	1 250,00
M10	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2021	65 959 055,43	80,24	60 144 674,11	73,16	82 205 277,00
M10.1	O5 - Superficie totale (ha)	2014-2021			56 449,07	28,99	194 702,00
M11	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2021	53 461 205,63	73,62	40 323 422,15	55,53	72 613 509,00
M11.1	O5 - Superficie totale (ha)	2014-2021			38 008,68	161,89	23 478,00
M11.2	O5 - Superficie totale (ha)	2014-2021			6 409,81	68,83	9 312,00
M13	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2021	84 404 215,58	89,19	84 388 133,02	89,17	94 636 826,00
M13.2	O5 - Superficie totale (ha)	2014-2021			67 688,96	90,25	75 000,00
M13.3	O5 - Superficie totale (ha)	2014-2021			102 728,33	87,80	117 000,00
M16	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2021	1 138 742,20	70,50			1 615 138,00

Domaine prioritaire 5C							
FA/M	Nom de l'indicateur cible	Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2025
5C	T16: total des investissements (€) dans la production d'énergie renouvelable (domaine prioritaire 5C)	2014-2021	21 636 270,69	104,77	20 396 013,69	98,77	20 650 396,00
		2014-2020	19 557 456,60	94,71	19 557 416,60	94,71	
		2014-2019	8 166 709,90	39,55	8 166 709,90	39,55	
		2014-2018	6 687 018,28	32,38	6 687 018,28	32,38	
		2014-2017	15 951 393,17	77,24	1 851 231,82	8,96	
		2014-2016	10 964 517,58	53,10			
		2014-2015	9 914 880,54	48,01			
FA/M	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023
5C	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2021	9 009 352,01	87,78	6 197 919,24	60,39	10 263 419,00
M04	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2021	5 142 858,34	77,50	3 180 144,76	47,93	6 635 585,00
M04	O2 - Total des investissements	2014-2021			5 133 753,31	49,91	10 285 156,00
M04.1 M04.3	O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues	2014-2021			90,00	72,00	125,00
M06	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2021	3 866 493,67	106,58	3 017 774,48	83,18	3 627 834,00
M06	O2 - Total des investissements	2014-2021			15 262 260,38	147,24	10 365 240,00
M06	O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues	2014-2021			8,00	88,89	9,00
M06.2 M06.4	O4 - Nombre d'exploitations/de bénéficiaires soutenus	2014-2021			8,00	88,89	9,00

Domaine prioritaire 5E							
FA/M	Nom de l'indicateur cible	Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2025
5E	T19: pourcentage des terres agricoles et forestières sous contrats de gestion contribuant à la séquestration et à la conservation du carbone (domaine prioritaire 5E)	2014-2021			2,20	250,15	0,88
		2014-2020			1,37	155,77	
		2014-2019			1,11	126,21	
		2014-2018					
		2014-2017					
		2014-2016					
		2014-2015					
FA/M	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023
5E	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2021	6 209 482,05	35,28	3 722 048,19	21,15	17 600 589,00
M01	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2021	137 105,05	37,35	26 621,24	7,25	367 114,00
M01.1	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2021			26 621,24	7,25	367 114,00
M01.1	O12 - Nombre de participants aux formations	2014-2021			172,00	34,40	500,00
M08	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2021	6 072 377,00	57,12	3 695 426,95	34,76	10 630 061,00
M08.6	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2021			3 695 426,95	34,76	10 630 061,00
M16	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2021					6 603 414,00

Domaine prioritaire 6A							
FA/M	Nom de l'indicateur cible	Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2025
6A	T20: emplois créés dans les projets soutenus (domaine prioritaire 6A)	2014-2021					38,00
		2014-2020					
		2014-2019					
		2014-2018					
		2014-2017					
		2014-2016					
		2014-2015					

Domaine prioritaire 6B								
FA/M	Nom de l'indicateur cible	Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2025	
6B	T23: emplois créés dans les projets soutenus (Leader) (domaine prioritaire 6B)	2014-2021			70,25	93,67	75,00	
		2014-2020			70,25	93,67		
		2014-2019			72,00	96,00		
		2014-2018						
		2014-2017						
		2014-2016						
		2014-2015						
	T22: pourcentage de la population rurale bénéficiant de meilleurs services/infrastructures (domaine prioritaire 6B)	2014-2021				8,37	55,79	15,00
		2014-2020				8,37	55,79	
		2014-2019				4,66	31,06	
		2014-2018				29,17	194,44	
		2014-2017						
		2014-2016						
		2014-2015						
	T21: pourcentage de la population rurale concernée par les stratégies de développement local (domaine prioritaire 6B)	2014-2021				55,26	122,78	45,01
		2014-2020				55,26	122,78	
		2014-2019				55,26	122,78	
		2014-2018				55,26	122,78	
		2014-2017				55,26	122,78	
		2014-2016				55,26	122,78	
		2014-2015						
FA/M	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023	
6B	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2021	34 607 467,85	60,04	17 127 566,14	29,71	57 642 723,00	
M07	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2021	12 928 458,11	71,61	4 100 861,51	22,71	18 053 577,00	
M07.1 M07.2 M07.4 M07.5 M07.6 M07.7 M07.8	O15 - Population bénéficiant de meilleurs services/infrastructures (informatiques ou autres)	2014-2021			111 584,00	27,90	400 000,00	
M07.4	O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues	2014-2021			9,00	33,33	27,00	
M07.6	O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues	2014-2021			2,00	100,00	2,00	

M19	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2021	21 679 009,74	54,76	13 026 704,63	32,90	39 589 146,00
M19	O18 - Population concernée par les groupes d'action locale	2014-2021			736 739,00	122,79	600 000,00
M19	O19 - Nombre de groupes d'action locale sélectionnés	2014-2021			15,00	100,00	15,00
M19.1	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2021			946 839,31	68,12	1 390 000,00
M19.2	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2021			7 584 801,92	25,93	29 252 397,00
M19.3	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2021					1 149 960,00
M19.4	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2021			4 495 063,40	57,65	7 796 789,00

## Documents

<b>Intitulé du document</b>	<b>Type de document</b>	<b>Date du document</b>	<b>Référence locale</b>	<b>Référence de la Commission</b>	<b>Total de contrôle</b>	<b>Fichiers</b>	<b>Date d'envoi</b>	<b>Envoyé par</b>
AIR Financial Annex 2014FR06RDRP021	Annexe financière (systèmes)	11-04-2022			829945725	AIRfinancialAnnex2014FR06RDRP021_fr.pdf		
Résumé Citoyen 2021	Résumé à l'intention des citoyens	13-07-2022			3732108725	Résumé Citoyen 2021		

